



Sopra Group

Rapport annuel 2001

Document
de référence

Sopra Group

Document de référence 2001

SOMMAIRE

1. Sopra Group et ses activités	3
2. Sopra Group et la Bourse	14
3. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	19
4. Comptes consolidés de Sopra Group	26
5. Comptes annuels de la société Sopra Group	47
6. Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002	62
7. Autres informations	67
8. Tableau de concordance	73
9. Attestations et encart COB	74



Société Anonyme au capital de 40 709 540 euros
Siège social : PAE Les Glaisins - FR 74940 Annecy-le-Vieux
Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - FR 75116 Paris
326 820 065 RCS Annecy

I. Sopra Group et ses activités

I. SITUATION GÉNÉRALE DU SECTEUR DES SSII

Après une période de forte croissance, l'économie des pays industrialisés est entrée dans une période moins faste. Dans ce nouveau contexte, quelle peut être l'évolution des SSII au cours des prochaines années ?

Dans le passé, notre secteur s'est toujours mieux comporté que les autres en temps de crise. Des progressions ont même été constatées sauf au moment de la crise du Golfe où seules quelques sociétés, comme Sopra Group, ont pu conserver un résultat positif. Depuis, la nature même des prestations a évolué, et nous sommes passés d'une période où l'essentiel des développements se faisaient dans le but d'automatiser l'ensemble des processus administratifs, de production, de commercialisation et de pilotage, à des champs d'application beaucoup plus larges.

Dans ce nouveau contexte, le secteur des SSII a connu au cours de ces dernières années, une croissance largement supérieure à celle des autres secteurs pour deux raisons **structurelles** :

- l'impact des progrès technologiques sur l'évolution des besoins,
- l'externalisation des activités informatiques des entreprises.

Impact des progrès technologiques sur l'évolution des besoins

L'informatique n'est entrée que récemment dans les cycles de gestion, de production et de commerce des entreprises et la mise en place puis le renouvellement des premiers systèmes (années 1960-1980) ont consommé beaucoup de ressources de tous types (logiciels et services, matériel informatique, personnel, télécommunications). Aujourd'hui, l'évolution des systèmes installés nécessite de très importants moyens dans

tous les domaines du fait des progrès technologiques. Ceux-ci accélèrent l'obsolescence des matériels et des logiciels ainsi que leur remplacement par des systèmes plus performants.

En effet, de nouveaux domaines, non encore couverts, s'ouvrent à l'informatique : l'évolution de la puissance des machines et des capacités de stockage, l'arrivée d'Internet avec ses logiciels spécifiques et l'évolution des bandes passantes (aussi bien par fil que mobiles) ouvrent de nouvelles perspectives dans des domaines de plus en plus variés et qui nécessitent de plus en plus de technologies.

On assiste ainsi :

- à l'explosion de la Gestion de la Relation Client (Customer Relationship Management ou CRM), de la Gestion de la Chaîne Logistique (Supply Chain Management ou SCM),
- à l'intégration dans les systèmes de la voix, de l'image, des données,
- à une organisation différente des formes de commerce et de distribution des biens et services,
- à l'informatique embarquée dans de nombreux domaines,
- au développement de la mobilité.

Externalisation des activités informatiques des entreprises

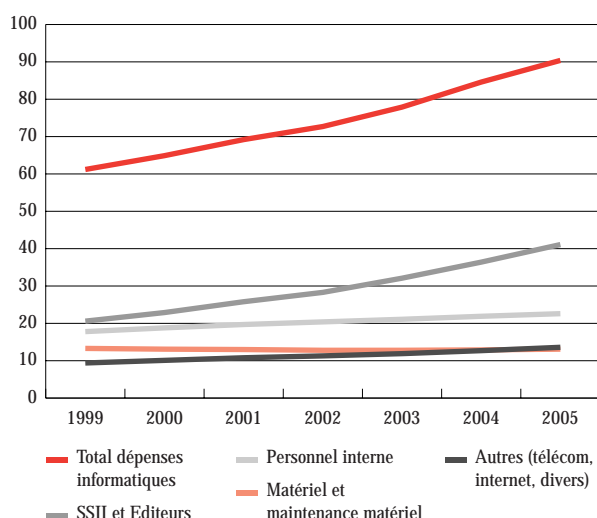
A côté de ce phénomène, les entreprises se concentrent de plus en plus sur leur métier de base tout en recherchant la compétitivité de leur système d'information. Pour cela, elles externalisent une part importante de leurs réalisations informatiques en utilisant des logiciels standards, et en faisant appel à des spécialistes externes à leur entreprise. De même, une partie de

leur maintenance est confiée à l'extérieur grâce à la Tierce Maintenance Applicative (TMA). Ce mouvement général se fait au profit des SSII qui ont, de ce fait, une croissance supérieure à celle du secteur informatique, comme l'illustrent les schémas suivants :

Dépenses informatiques des entreprises en France par nature

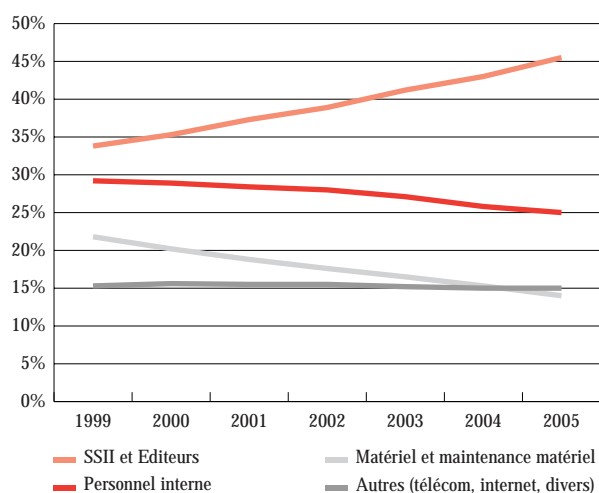
(en milliards d'euros)

(Source : Pierre Audouin Conseil, novembre 2001)



Prorata des dépenses informatiques des entreprises en France par nature

(Source : Pierre Audouin Conseil, novembre 2001)



En l'absence de point d'inflexion dans ce phénomène de croissance, il semble que ces différentes tendances vont se poursuivre dans les années qui viennent. Ceci peut être confirmé puisque les dernières crises économiques qui ont frappé notre continent n'ont fait que ralentir l'évolution des dépenses informatiques sans jamais en changer la progression globale.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui des moteurs **conjuncturels** qui viennent conforter ce mouvement de fort développement :

- les pays européens ont un retard compétitif à rattraper en informatique par rapport aux USA ; ce retard ne pourra se combler que par des investissements massifs des entreprises. Ceci explique le fort démarrage en 2001 des projets de développement orientés business, après une pause consacrée principalement à l'euro et à l'an 2000,
- les dérégulations en Europe vont permettre une généralisation de la concurrence et une apparition de nouveaux acteurs à équiper,
- les regroupements d'entreprises auxquels nous assistons aujourd'hui génèrent de nouveaux projets, aussi bien au niveau du conseil, que de l'intégration de systèmes ou du progiciel (projets de migration vers un système d'information commun, projets de restructuration, d'organisation...).

Dans le passé, même en période de dégradation économique, le secteur des logiciels et services a connu des croissances supérieures à l'évolution du PIB. Dans ce contexte, nous pensons que les SSII continueront à se développer de façon importante au cours des prochaines années.

Par ailleurs, on peut noter une évolution du comportement des entreprises vis-à-vis de leur informatique avec :

- la volonté de lancer, après le temps des maquettes et des « projets pilotes » intégrant les nouvelles technologies, de réels projets opérationnels connectés aux systèmes de production et contribuant de façon significative à la performance de l'entreprise,
- une réflexion systématique visant à repenser les systèmes de distribution de l'entreprise, tant dans leurs aspects stratégiques et organisationnels que sous l'angle des systèmes d'information.

Les entreprises vont donc continuer à rechercher les solutions pertinentes à leurs problèmes auprès de SSII :

- connaissant fonctionnellement leurs métiers,
- possédant une excellente maîtrise des technologies,
- disposant de la capacité de mener à bien tout type et toute taille de projets,
- présentant une forte réactivité en termes de mise à disposition de moyens et de compétences.

mais aussi :

- présentes dans le conseil,
- disposant d'un dispositif international pour pouvoir les accompagner dans leur développement,
- proposant des offres structurées, claires, abouties, prêtes à l'emploi et basées sur des solutions logicielles.

En bref, elles restreindront le nombre de leurs prestataires et se tourneront vers des acteurs globaux, tant en matière d'offre qu'en matière de couverture géographique.

De fait, les SSII peuvent être segmentées en trois catégories :

- les plus importantes qui couvrent globalement l'ensemble des régions du monde,
- les petites SSII traditionnelles et les start-up qui n'ont pas la taille suffisante pour accompagner globalement leurs clients sur leurs projets stratégiques. Dans le contexte actuel, elles risquent d'être contraintes à se spécialiser dans des « niches » techniques ou régionales,

■ les SSII de la taille de Sopra Group qui ont un vrai savoir-faire global sur des grands projets et restent suffisamment souples pour s'adapter à toute évolution du marché et du comportement des entreprises. Elles sont solides et disposent d'une base de clientèle de qualité.

Dans la conjoncture actuelle, cette dernière catégorie continue à maximiser sa croissance interne tout en préservant ses marges.

Sopra Group est aujourd'hui équipé pour réussir, en toute indépendance, dans un métier où il a toujours été parmi les meilleurs pionniers.

2. HISTOIRE DE SOPRA GROUP

Créé en janvier 1968 par Pierre PASQUIER et François ODIN qui en assurent toujours le contrôle et la direction, Sopra Group figure parmi les plus anciennes SSII européennes.

Sopra Group s'est, dès l'origine, positionné sur l'ensemble des métiers des services informatiques et a très rapidement disposé d'une forte implantation nationale.

Après une première période de croissance essentiellement interne et de bouillonnement, Sopra Group s'est engagé dès 1985 dans une phase de structuration industrielle: Sopra Group va devenir un pôle d'ingénierie informatique de dimension internationale.

C'est le début de l'expansion européenne avec la création de la première filiale à Genève. C'est aussi la réussite des grands projets nationaux (refonte du Système de Gestion des Cartes Grises en France, nouveau Système National du Permis de Conduire...), de la percée sur les produits techniques (premières références sur le progiciel de traduction Règles du Jeu) et du développement de l'offre bancaire.

En 1990, Sopra Group est prêt pour une introduction réussie à la Bourse de Paris. Cette opération sera précédée du premier plan d'options de souscription d'actions destiné à la quasi-totalité des collaborateurs du groupe. Dès lors, Sopra Group va combiner de façon harmonieuse croissances interne et externe.

En France, les acquisitions les plus significatives ont été les suivantes:

- En 1992, Sopra Group complète sa gamme de produits techniques par l'achat de Netsys (société spécialisée dans les progiciels de transfert de l'information en milieux hétérogènes); les produits de cette société vont compléter la gamme de solutions techniques de Sopra Group pour constituer une véritable ligne cohérente avec la « traduction » et la « gestion de flux ».
- Fin 1993, Sopra Group acquiert les agences de Comelog de Normandie, du Nord et de l'Est de la France. A cette occasion, 250 collaborateurs renforcent la couverture nationale de Sopra Group. Ils exercent le même métier et détiennent une forte valeur commerciale.
- En 1996, notre groupe fait sa plus forte opération de croissance externe en France par l'acquisition de SG2 Ingénierie. Cette opération permet l'entrée de la Société Générale dans le capital de Sopra Group ainsi que l'arrivée de 650 collaborateurs qui renforcent considérablement les implantations parisiennes, régionales et internationales en donnant une position significative au Benelux.
- En 1996, Sopra Group achète l'activité Pléiades à Sema Group. Cette acquisition vient conforter la position de la Division Ressources Humaines et apporte un produit

répondant parfaitement à la demande en matière de gestion de ressources humaines.

■ Fin 1997, Sopra Group acquiert la branche produits de Crédintrans (Groupe CIC). Avec cette acquisition, Sopra Group complète sa gamme sur le transfert de fichiers et en devient le leader européen. Cette acquisition permet au groupe de créer en Europe, dès 1998, des filiales consacrées à la vente de ces produits afin d'en amplifier la distribution.

■ En 1999, Sopra Group acquiert 2 filiales de Vivendi:
– IOS ATI à Paris qui emploie 270 collaborateurs spécialisés dans le secteur des télécoms et des services,
– IOS RS implantée dans le Sud de la France et à Paris et qui emploie 110 personnes; cette société est spécialisée en informatique technique et réseaux.

■ En 2000, Sopra Group s'associe avec Orga Consultants en échangeant 100% des actions détenues par les Associés de cette dernière contre des actions Sopra Group. Orga Consultants est une société spécialisée dans le conseil en stratégie, management et organisation, employant 200 collaborateurs. Ce rapprochement permet au groupe de développer une activité de consulting de haut niveau.

Avec Orga Consultants, Sopra Group complète sa palette de métiers: Conseil, Intégration de Systèmes et de Solutions.

En Europe, Sopra Group fait des acquisitions stratégiques afin de mettre en place sa politique de développement européen:

- En 1999, première acquisition dans l'Ingénierie à l'international: Mentor au Royaume-Uni. C'est le premier pas vers la constitution d'un véritable réseau international en intégration de systèmes. Mentor représente des équipes d'ingénierie de près de 150 personnes.
- En 2000, Sopra Group continue son maillage international avec 4 acquisitions en Espagne:
– Organización Guver (120 collaborateurs) implantée à Barcelone.
– Dipisa (200 collaborateurs) implantée à Madrid.
– Newpath Consulting et Newpath GS (120 collaborateurs) implantées à Madrid, spécialisées en services autour d'Oracle.
- En 2000, le maillage international se poursuit avec l'acquisition en Allemagne de Microtec (100 collaborateurs) implantée près de Francfort.
- En 2001, poursuite du déploiement à l'international avec l'acquisition au Royaume-Uni de CS Rand spécialisée dans l'intégration de systèmes et dans la TMA (2 implantations à Oxford et Edimbourg).
- En 2001, acquisition d'ITI SpA en Italie (200 collaborateurs) implantée à Milan et spécialisée dans l'activité de conseil et d'intégration de systèmes et de solutions.

Pour sceller sa nouvelle dimension en 2001, l'entreprise qui jusque là s'est appelée Sopra, change de nom et devient Sopra Group.

2001 est aussi l'année de la création d'Axway (400 collaborateurs pour un CA de 50 M€) reprenant l'ensemble des activités en EAI (Enterprise Application Integration). Ainsi, Axway

pourra bénéficier de toute l'expérience et le savoir-faire de Sopra Group en termes d'approche « projet », en alliant la compétence métier, la force commerciale, la puissance et l'ancienneté du parc installé.

Fin 2001, Sopra Group dépasse les 6000 collaborateurs dont plus de 20 % hors de France.

3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE DE SOPRA GROUP

Sopra Group confirme son recentrage sur son cœur d'activités : **Conseil & Intégration de Systèmes et de Solutions**. Ce positionnement métier permet à Sopra Group d'intervenir chez ses clients pour :

- les aider à effectuer les choix stratégiques nécessaires au développement de leur activité,
- les renforcer pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'information qui participent directement à la performance de l'entreprise,
- mobiliser les énergies de leurs équipes et faire évoluer les organisations.

Parallèlement au déploiement sur son cœur d'activités, Sopra Group poursuit le développement de sa filiale Axway dédiée à l'Intégration d'Applications d'Entreprises ou EAI.

Afin d'aider les entreprises à transformer les incessantes mutations de leur environnement en autant d'opportunités de performance, de développement et de conquête, Sopra Group dispose d'atouts indéniables :

- la capacité à apporter conseil et assistance dans la définition des stratégies d'entreprise,
- la connaissance approfondie des métiers de ses clients, fruit de plus de 30 ans de collaboration active,
- la maîtrise technologique, aussi bien des outils utilisant l'architecture Internet que des architectures classiques des systèmes existants,
- la conduite maîtrisée des grands projets d'organisation et de développement des systèmes d'information.

La mission de Sopra Group est de mettre à disposition des entreprises l'ensemble de ces savoir-faire, avec une volonté d'engagement global. Ce positionnement cible les marchés stratégiques suivants qui constituent les domaines d'expertise du Groupe : Banque, Télécommunications, Services, Industrie-Distribution et Administration-Secteur Public.

3.1. Les métiers

Le cœur d'activités de Sopra Group consiste à mettre en synergie les métiers du **Conseil** et de l'**Intégration de Systèmes et de Solutions** pour couvrir, par une approche globale, l'ensemble des composants d'un projet de transformation de l'entreprise.

Conseil et Intégration de Systèmes et de Solutions

Conseil

Le pôle Conseil de Sopra Group a pour vocation d'aider les entreprises à améliorer leur performance en intervenant à partir de 4 compétences de base (Marketing stratégique, Organisation, Ressources Humaines et Systèmes d'Information) dans les projets suivants :

- Stratégie et management du changement,
- Gestion de la Relation Clients et performance commerciale,
- Organisation industrielle et Supply Chain,
- eBusiness,
- Conseil Technologique.

Intégration de Systèmes et de Solutions

Au cœur de l'entreprise, le système d'information supporte des fonctions vitales : gestion, production, distribution... Face aux enjeux actuels et à une concurrence de plus en plus vive, son adaptation aux objectifs stratégiques, sa modernisation et sa rapidité d'évolution représentent un défi permanent. C'est également de plus en plus souvent un facteur déterminant de la dynamique commerciale et de la productivité.

Positionné depuis plus de 30 ans au cœur des métiers informatiques à travers une offre complète d'ingénierie enrichie d'un large éventail de solutions métiers, Sopra Group est un acteur majeur capable d'assurer la maîtrise d'œuvre des projets les plus complexes. Sa culture d'entreprise et le professionnalisme des équipes garantissent un haut niveau de service et de qualité dans ses prestations.

Aujourd'hui, les refontes de systèmes d'information s'organisent selon deux axes :

- la modernisation des applications de production et de gestion pour optimiser la performance de l'entreprise,
- le développement des canaux de distribution et d'échanges de l'entreprise, notamment accéléré par l'utilisation des technologies Internet.

Sur ces deux axes, de l'aide au choix des meilleures solutions à la mise en œuvre dans un contexte d'engagement de résultats en passant par l'externalisation de la maintenance d'applications, Sopra Group a organisé son offre pour prendre un positionnement de partenaire global.

L'Intégration de Systèmes et de Solutions constitue le métier d'origine du groupe et représente 80 % de son activité. Tous les jours, à travers plusieurs centaines de projets partout en Europe, les collaborateurs de Sopra Group interviennent pour intégrer et paramétrer un progiciel, effectuer des développements spécifiques, former des utilisateurs et finalement concevoir et livrer au client un système d'information personnalisé.

Intégration d'Applications d'Entreprises (EAI)

Par ailleurs, Sopra Group poursuit son activité dans le domaine de l'EAI.

Interconnecter les applications à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, fédérer toutes les ressources informatiques dans une approche globale et unifiée deviennent un facteur clé de la réactivité de l'entreprise. Intégrer au fil de l'eau toutes les évolutions fonctionnelles et techniques, sans rupture de service, constitue en définitive la réponse d'Axway, filiale de Sopra Group spécialisée dans le domaine EAI. Avec ses outils technologiques mais aussi grâce à ses collaborateurs intervenant en conseil et en mise en œuvre, Axway joue un rôle majeur en matière de grands projets d'infrastructure et d'intégration.

3.2. Les offres

Sur le cœur d'activités Conseil et Intégration de Systèmes et de Solutions, les offres de Sopra Group permettent de couvrir l'ensemble des composantes d'un projet de transformation du système d'information. Partenaire global ayant la capacité de prendre la responsabilité de l'ensemble du projet, Sopra Group peut intervenir :

- **pour aider les maîtrises d'ouvrage** à concevoir et à accompagner le projet :
 - avec des offres de conseil stratégique et d'organisation,
 - avec des offres de conseil pour le choix de solutions technologiques (CRM, e-commerce, EAI) et métiers,
- **pour prendre en charge le projet de réalisation** ou assister les maîtrises d'œuvre :
 - avec des offres d'intégration d'ERP (Oracle, SAP, MFG/Pro...),
 - avec des offres dans les domaines d'expertise de Sopra Group combinant le «sur mesure» et la mise en œuvre des solutions applicatives propres (Banque, Ressources Humaines et Immobilier),

- avec de la Tierce Maintenance Applicative (TMA) aussi bien pour la maintenance corrective et évolutive sur des progiciels et des ERP que sur des applicatifs spécifiques,
- par le développement d'applications en technologies Internet pour réaliser des Intranet/Extranet, des sites marchands (e-commerce), la gestion de la relation client (CRM) ou pour optimiser des chaînes logistiques (SCM).

Par ailleurs, dans le domaine de l'EAI, l'offre d'Axway, s'organise autour de trois suites progicielles : Axway Integration Suite, Axway Financial Suite et Axway System Management Suite. L'exercice 2001 est caractérisé par cette offre entièrement réorganisée et rénovée, un important parc installé de Grands Comptes et un dispositif de distribution à l'international pleinement opérationnel à la fin de l'année.

Ce positionnement vient d'être renforcé par l'acquisition des activités EAI en Europe de la société Viewlocity.

Au-delà de la fourniture de ces outils, Axway vise prioritairement à intervenir sur les grands projets d'infrastructure et d'intégration.

3.3. L'International

Avec plus de 1 300 collaborateurs et 20 % du chiffre d'affaires du groupe, l'activité internationale poursuit son expansion.

Sur son cœur d'activité Conseil & Intégration de Systèmes et de Solutions, l'objectif de Sopra Group est de disposer de solides implantations dans chacun des grands pays européens pour servir de têtes de ponts à l'ensemble des activités du groupe. Pour cela, Sopra Group amplifiera sa stratégie d'acquisitions de sociétés européennes correspondant à son positionnement métier et qui pourront compléter le dispositif opérationnel actuel. D'ores et déjà, la dizaine d'acquisitions effectuées hors de France ces dernières années a permis d'élaborer un « modèle d'intégration » qui autorise aujourd'hui à conduire l'expansion européenne du groupe dans d'excellentes conditions opérationnelles.

En outre, Axway Software commercialise ses solutions EAI au niveau mondial en s'appuyant sur des équipes commerciales propres mais aussi sur de grands distributeurs locaux.

Fin 2001, l'effectif hors de France pour Sopra Group est d'environ 600 personnes pour le Nord de l'Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Benelux et Suisse) et de 700 personnes pour le Sud (Italie et Espagne).

4. CHIFFRES SIGNIFICATIFS

4.1. Chiffres globaux

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	516,1	395,8	316,1
Produits d'exploitation	517,3	398,7	320,3
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	53,8	35,1	36,1
Résultat d'exploitation (EBIT)	43,6	29,7	32,7
Résultat net hors amortissement des écarts d'acquisition	26,6	17,6	19,4
Résultat net - part du groupe	24,1	15,8	18,2
Rentabilité nette	4,7 %	4,0 %	5,8 %
Capitaux propres - part du groupe	103,6	85,5	72,3
Nombre d'actions au 31 décembre	10 177 385	10 170 235	9 496 285
Résultat net par action (en euros)	2,37	1,56	1,92
Dividende net par action (en euros)	0,80 *	0,62	0,58
Effectif au 31 décembre	6 000	5 300	4 200

* Montant proposé à l'Assemblée Générale du 19 juin 2002

4.2. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2001		2000		1999	
Conseil & Intégration de Systèmes et de Solutions	466	90,3 %	350	88,4 %	269	85,1 %
EAI (Enterprise Application Integration)	50	9,7 %	46	11,6 %	47	14,9 %
Chiffre d'affaires total	516	100,0 %	396	100,0 %	316	100,0 %

4.3. Activité par marchés

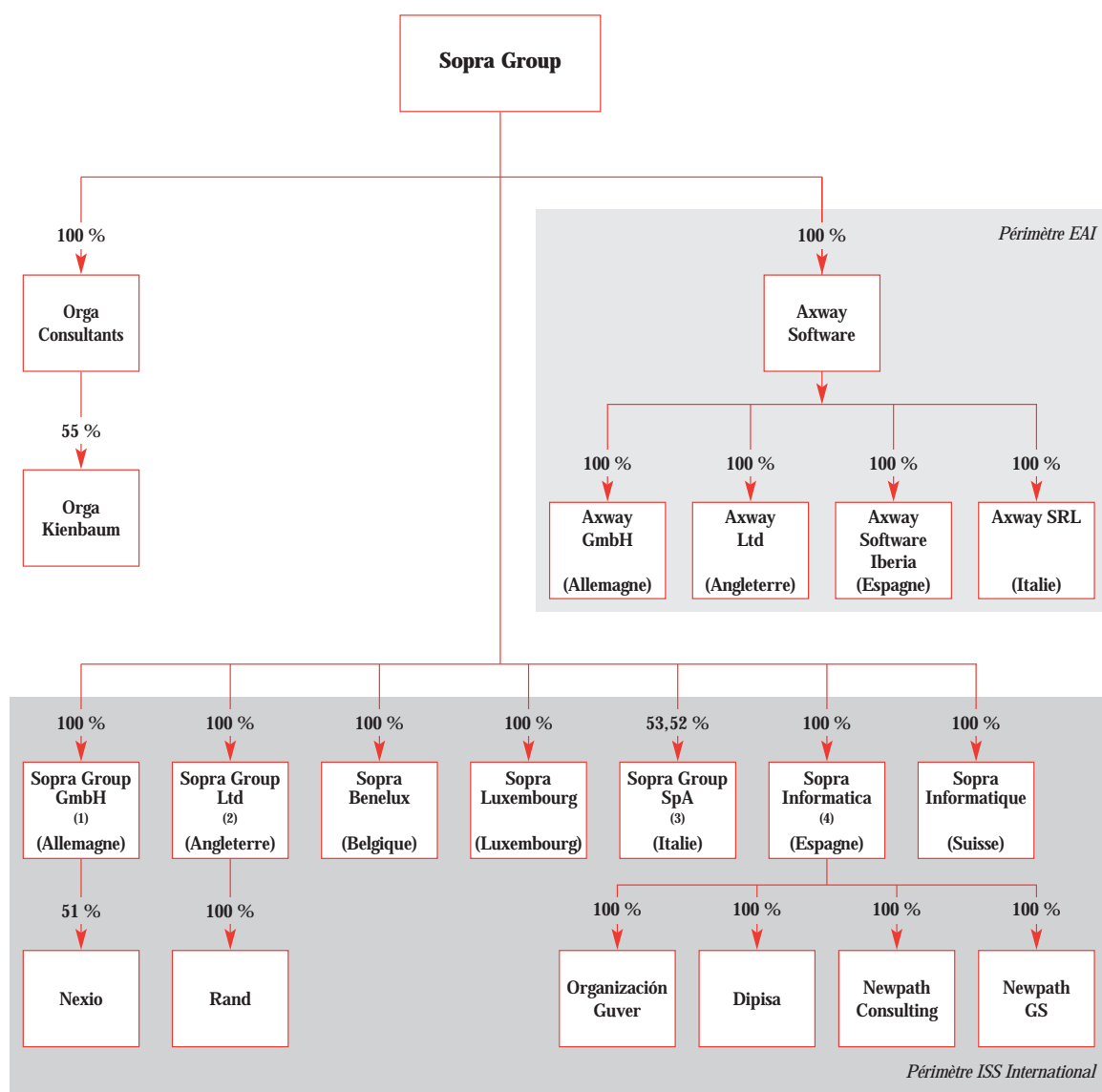
	2001	2000	1999
Banque	32,0 %	30,0 %	27,0 %
Industrie*	18,0 %	22,5 %	24,0 %
Services* (dont Immobilier)	22,0 %	19,5 %	20,0 %
Télécoms	10,0 %	11,0 %	10,0 %
Secteur Public	11,0 %	10,0 %	11,0 %
Distribution	7,0 %	7,0 %	8,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

* L'activité de Services Informatiques (5,7 % du CA) a été reclassée en 2001 de l'Industrie vers les Services.

4.4. Activité internationale

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
Intégration de Systèmes et de Solutions - Filiales européennes	85	54	21
EAI (Enterprise Application Integration)	7	10	6
Chiffre d'affaires Export des sociétés françaises	7	2	1
Chiffre d'affaires International	99	66	28
Chiffre d'affaires total	516	396	316

5. STRUCTURE JURIDIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2001



(1) Sopra Group GmbH (Allemagne) est la nouvelle dénomination sociale de la société Microtec Electronic.

Projet de fusion en cours entre Sopra Group GmbH et Microtec Consulting détenue à 100 %.

(2) Sopra Group Ltd (Angleterre) est la nouvelle dénomination sociale de la société Mentor. Le fonds de commerce de la société Rand, acquise en juillet 2001, a été apporté à Sopra Group Ltd fin décembre 2001. La société Rand sera dissoute courant 2002.

(3) Sopra Group SpA (Italie) est la nouvelle dénomination sociale de la société ITI acquise en juillet 2001.

La participation de Sopra Group a été portée à 100 % en janvier 2002.

(4) Projet de fusion en cours entre Sopra Informatica et ses filiales.

Dans le cadre des relations intra-groupe, il convient de mentionner les services rendus par Sopra Group au profit d'Axway Software, du fait de l'opération de filialisation de l'activité EAI intervenue en 2001 :

■ Sopra Group met à disposition d'Axway Software :

- des bureaux entièrement équipés, principalement sur les sites d'Annecy-le-Vieux et de Puteaux,
- des équipements informatiques (systèmes centraux, postes de travail, réseaux).

Ces mises à disposition sont facturées sur la base des coûts réellement supportés par Sopra Group en fonction des équipements effectivement utilisés par Axway Software, déterminés au moyen d'inventaires périodiques.

- Sopra Group facture à Axway Software les prestations effectuées par les directions fonctionnelles (Administration et Finances, Contrôle de Gestion, Ressources Humaines, Informatique interne, Service Juridique...) sur la base du coût réel de chacune des fonctions et au prorata de l'activité effectuée.
- Les échanges de collaborateurs sont facturés sur la base des salaires chargés.

Ces conventions ont fait l'objet d'autorisations par les Conseils d'Administration des deux sociétés et il en est rendu compte dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.1. Conseil d'Administration

Pierre PASQUIER	Président-Directeur Général Président-Directeur Général d'Axway Administrateur de Sopra GMT et d'Orga Consultants
François ODIN	Directeur Général Président de Sopra GMT Administrateur d'Axway
Jean MOUNET	Directeur Général Administrateur de EADS Matra Data Vision Vice-Président de Syntec Informa- tique
Jean-Claude BOUTIN	Directeur Général Administrateur du COS (Comité d'Orientation et de Surveillance) de la Caisse d'Épargne Ile-de-France Paris (CEIDFP) Administrateur d'Axway et d'Orga Consultants
Jean-Paul BOURBON	Directeur Administrateur d'Axway
Georges KOESSLER	Directeur
Gérard LAUR	Directeur délégué à la Direction des Services Financiers spécialisés de la Société Générale
Jean-Michel LEGROS	Président-Directeur Général d'Orga Consultants
Nicolas ODIN	
Christine PASQUIER-COMMANAY	
Société GENINFO	représentée par Aline D'HAUSEN Directeur Général de Geneval (Groupe Société Générale)

Les membres du Conseil d'Administration ont été nommés lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 1996, pour une durée de 6 années expirant lors de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001, à l'exception de Monsieur Jean-Michel LEGROS nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2000, pour une durée de 6 années expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005, et de Monsieur Jean-Claude BOUTIN, nommé par l'Assemblée Générale du 22 juin 2001 pour une durée de 6 années expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

MM. François CULIE et Claude ARNOUX, représentant le Groupe Société Générale, ont fait part au Conseil d'Administration réuni le 19 décembre 2001 de leur prochain départ à la retraite et ont présenté leur démission. Par conséquent, M. Gérard LAUR a été coopté en remplacement de M. François CULIE, et la société GENINFO a désigné Mme Aline D'HAUSEN en qualité de représentant permanent en remplacement de M. Claude ARNOUX.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de renouveler l'ensemble des mandats venant à expiration.

Les membres du Conseil d'Administration sont en conformité avec les dispositions de la loi NRE sur le cumul des mandats.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2001.

Le Conseil d'Administration exerce la plénitude des attributions qui lui sont conférées par la loi. De ce fait, il n'a pas à ce jour créé de Comités spécialisés.

6.2. Rémunérations

Les rémunérations brutes versées en 2001 aux administrateurs exerçant des fonctions de direction s'élèvent à 1 290 873 € selon le détail suivant :

(en euros)	Brut	dont avantage nature	Net fiscal
Pierre PASQUIER	202 357	3 998	170 196
François ODIN	201 407	3 049	169 403
Jean-Claude BOUTIN	209 487	3 049	173 643
Jean MOUNET	195 331	7 644	164 333
Jean-Paul BOURBON	148 073	3 049	122 398
Georges KOESSLER	166 084	3 049	137 428
Jean-Michel LEGROS	168 134	3 268	136 023

Les autres administrateurs n'ont reçu aucune rémunération des sociétés du Groupe.

Aucun membre de la Direction Générale ou du Conseil d'Administration n'a perçu ou exercé d'options de souscription d'actions en 2001. Par ailleurs, MM. François ODIN et Pierre PASQUIER n'ont jamais bénéficié d'options de souscription d'actions.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

6.3. Commissaires aux Comptes

CABINET MAZARS & GUÉRARD
représenté par Pierre SARDET et Christine DUBUS
Titulaire

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA
représentée par Jean-Marcel DENIS
Titulaire

Gérard VINCENT-GENOD
Suppléant

Philippe RONIN
Suppléant

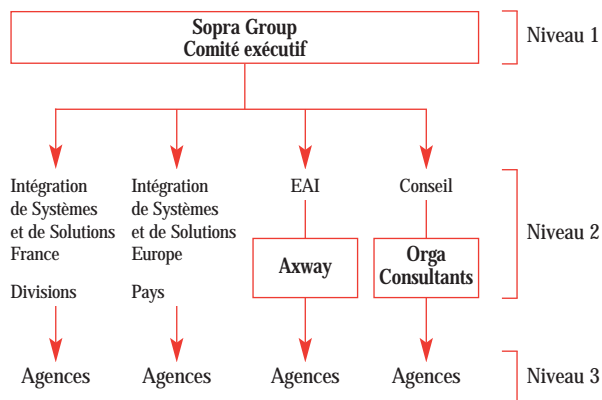
6.4. Conventions réglementées

Les conventions réglementées (article L 225-38 du Code de Commerce) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Aucune autre convention n'a été conclue depuis le 1^{er} janvier 2002.

7. ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

La structure opérationnelle de Sopra Group est simple et réactive. Elle s'articule autour d'une organisation à 3 niveaux représentée par le schéma suivant :



Le niveau 1 est représenté par les membres du Comité Exécutif de Sopra Group. Il intervient au niveau stratégique et supervise les dispositifs opérationnels (organisation, système de pilotage, grandes affaires).

Le niveau 2 est le pivot de cette organisation. Il est constitué :

- de Divisions pour l'Intégration de Systèmes et de Solutions en France ; ces divisions sont centrées sur un marché, une offre, une solution ou une région,
- de Pays pour l'Intégration de Systèmes et de Solutions à l'international,
- de Filiales pour le Conseil (Orga Consultants) et l'EAI (Axway).

Ces entités de 100 à 700 personnes sont autonomes, ont leur management, leurs forces commerciales et leurs équipes de production. Elles sont responsables de leur budget, de leur compte d'exploitation et de leur résultat. Elles assurent la facturation de leurs clients et le recouvrement des créances. Le pilotage se fait de façon hebdomadaire et le compte d'exploitation et le budget sont suivis mensuellement.

A l'International, les équipes d'Intégration de Systèmes et de Solutions de Sopra Group constituent une division par pays.

A fin 2001, Sopra Group est constitué de 24 entités de niveau 2.



Le niveau 3 est constitué par des agences qui forment une subdivision des entités du deuxième niveau à chaque fois que celles-ci excèdent un certain nombre de collaborateurs, qu'elles sont éclatées géographiquement ou que leur activité justifie une différenciation de gestion. De plus, chaque société acquise constitue dans un premier temps une ou plusieurs nouvelles agences qui utilisent aussitôt le système de gestion de Sopra Group.

Les grands projets peuvent en fonction de leur spécificité (taille, domaine d'expertise, importance géographique) être logés soit au niveau de l'Agence, soit au niveau de la Division, soit au niveau de la Direction Générale.

Les entités fonctionnelles (Administration et Finances, Ressources Humaines, Contrôle de Gestion, Informatique, Offre, Communication, Qualité, Juridique) sont centralisées pour l'ensemble du Groupe et dépendent directement de la Direction Générale. Elles contribuent au contrôle de l'ensemble et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier. Ce positionnement garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble de cette organisation.

8. RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2001, Sopra Group a poursuivi ses ambitieux objectifs de recrutement dans un marché de l'emploi dominé par une pénurie des profils d'experts techniques et thématiques et de chefs de projets.

8.1. Effectif

En 2001, 1 130 informaticiens ont rejoint les effectifs français, et 300 les filiales européennes par voie de recrutement hors acquisitions. Ainsi, au 31 décembre 2001, Sopra Group comptait un effectif de 6 000 collaborateurs, dont plus de 20 % hors de France.

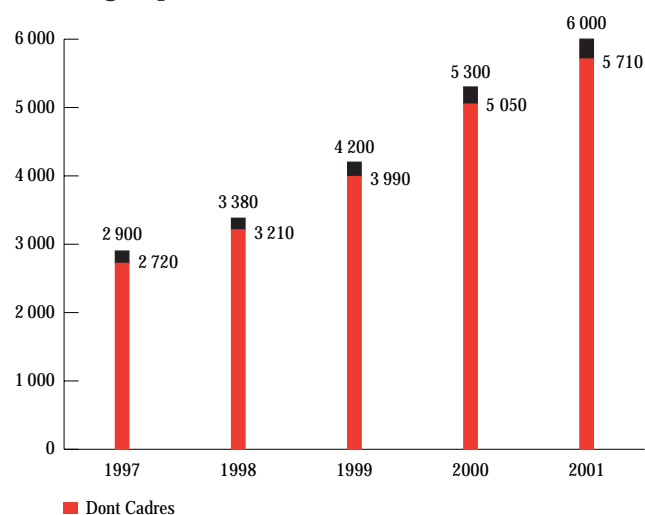
Pour maintenir ce haut niveau de recrutement, qui place Sopra Group parmi les entreprises les plus dynamiques au sein de l'économie française, les moyens consacrés au recrutement ont été considérablement enrichis :

- renforcement de la politique de partenariat avec les écoles d'ingénieurs,
- développement très significatif des stages de fin d'études (plus de 200 stages, transformés dans leur quasi-totalité en contrats de travail à durée indéterminée),
- création d'un site WEB dédié aux actions de recrutement et aux partenariats avec les Grandes Ecoles,
- investissement dans des programmes de recrutement opérationnels début 2002.

Le taux de démissions en France s'est inscrit dans une tendance à la baisse, en restant, comme pour les années précédentes, nettement inférieur à la moyenne de la profession. Il reste toujours fortement différencié entre le pôle parisien et les régions en France, et entre les différents pays à l'international.

90 % des collaborateurs de Sopra Group sont ingénieurs ou cadres, et la très grande majorité des recrutements s'effectue au niveau Bac + 4 ou + 5.

Effectif groupe au 31 décembre



8.2. Intégration - Formation

En 2001, l'accent a été mis sur la culture d'entreprise, les basiques métier déclinés par filière (management, commerce, production et administration) et les évolutions technologiques autour du e-business.

Les personnes nouvellement embauchées suivent des séminaires d'accueil visant à les familiariser avec l'esprit de service, la méthodologie propre au développement des projets informatiques et les valeurs de Sopra Group. Afin de bien intégrer les sociétés acquises, les équipes d'encadrement participent à ces cycles de formation.

Par ailleurs, le plan de formation continue et de perfectionnement individuel intègre les thèmes de la conduite du changement, du transfert de compétences et de l'enrichissement des savoir-faire techniques et méthodologiques. Dans ces domaines, chaque filiale adapte les actions et sessions aux particularités de son positionnement marché.

En France, la formation dispensée a fortement progressé (jours de formation en augmentation de près de 25 %) et a privilégié la relation client, le commerce électronique et les technologies « objet » et Xnet.

8.3. Gestion des ressources humaines

La gestion des carrières vise, grâce à une approche par « métiers » ou « filières professionnelles », à vérifier en permanence l'adéquation entre l'évolution des collaborateurs et celle des métiers. Elle permet aussi de détecter les « hauts potentiels » qui seront les managers de demain et d'anticiper sur les formations et les orientations nécessaires.

Sopra Group a mis en place un système d'évaluation des compétences et de gestion des carrières afin d'optimiser l'adéquation entre la mission en cours et le projet individuel d'une part, la cohérence entre la facturation de la prestation et le coût direct salarial global d'autre part.

Cette action contribue à redéployer les ressources de l'entreprise vers les marchés à fort potentiel notamment la gestion de la relation client (Customer Relationship Management - CRM), la chaîne logistique (Supply-Chain Management - SCM) et le e-business en général.

Dans un climat de relations sociales constructives, un processus de renégociation de l'accord de participation a été conduit à son terme et permet de proposer aux collaborateurs Sopra Group SA et Axway Software SA, plusieurs options de gestion de leurs droits individuels, dans le cadre des principes généraux de l'épargne salariale.

8.4. Rémunérations

Dans la continuité des années précédentes, les principes d'individualisation et de sélectivité de révision des rémunérations ont été maintenus.

Chaque pays établit les taux d'évolution de ses rémunérations en cohérence avec l'environnement économique local.

En 2001, le système des rémunérations variables de la filière Management (Directeurs de division, agence et projets) a donné une plus large part à la mesure de la performance individuelle.

Ce système de rémunération sera maintenu sur l'année 2002 car, outre qu'il autorise et reconnaît la performance individuelle, il conserve une part liée à la solidarité, en adéquation avec les valeurs du groupe.

9. INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

9.1. Acquisitions

2001 a permis à Sopra Group de compléter son réseau international par deux opérations, l'une au Royaume-Uni et l'autre en Italie.

■ Acquisition de CS Rand au Royaume-Uni

La société CS Rand, implantée à Oxford et Edimbourg, exerce l'activité de Conseil et d'Intégration de Systèmes. Elle intervient notamment en réalisation de projets (migration, reengineering), en Data Warehousing/Business Intelligence et en Tierce Maintenance Applicative (TMA). Avec CS Rand, Sopra Group complète son dispositif et porte ses effectifs au Royaume-Uni à près de 300 personnes en Intégration de Systèmes avec un net renforcement de l'activité dans le secteur Banque et Assurance où Sopra Group est déjà présent chez des clients anglais aussi prestigieux que London Clearing House, Liffe, Visa ou BNP-Paribas et en EAI chez Norwich Union ou National Australia Group Banks (NAG).

Au 31 décembre 2001, les activités de CS Rand et ses collaborateurs ont été transférés à Sopra Group Ltd.

■ Acquisition de ITI en Italie

La société ITI SpA, implantée à Milan, exerce l'activité de Conseil et d'Intégration de Systèmes et de Solutions. Elle intervient notamment en Intégration d'ERP (SAP et Oracle) et en Intégration de Solutions SCM (Logility) et CRM (Selligent). Avec ITI SpA, Sopra Group s'implante sur le marché italien de l'Intégration de Systèmes avec une équipe de près de 200 collaborateurs.

Au 31 décembre 2001, ITI SpA est devenue Sopra Group SpA.

Des informations complémentaires sur les modalités de ces acquisitions figurent à la note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

9.2. Recherche et développement

Sopra Group a poursuivi ses efforts de recherche et développement et a consacré en 2001, 26 millions d'euros à l'évolution et au développement de ses offres EAI et Solutions spécifiques.

Ces investissements se sont élevés à 25 millions d'euros en 2000 et 23,5 millions d'euros en 1999.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets de développement d'offres ou de progiciels édités par Sopra Group, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

9.3. Équipements

8,9 millions d'euros ont été investis en équipements d'infrastructure et en équipements techniques destinés au développement de projets confiés à Sopra Group. Les dépenses de même nature se sont élevées à 7,7 millions en 2000 et 5,5 millions d'euros en 1999.

Ces équipements sont pour partie financés sur fonds propres, et pour partie acquis dans le cadre de contrats de crédit-bail mobilier.

10. BREVETS, LICENCES, MARQUES

Sopra Group dispose de l'intégralité des droits sur les marques utilisées et, pour les avoir développés lui-même, sur les progiciels qu'il édite.

De ce fait, il n'est en situation de dépendance vis-à-vis de personne.

En l'état actuel de la législation française, les programmes informatiques ne relèvent pas de la réglementation sur les brevets.

2. Sopra Group et la Bourse

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sopra Group a été introduit au second marché de la Bourse de Paris le 27 mars 1990.

Le capital de Sopra Group a été progressivement porté de 1 530 720 actions de 20 Francs en 1990 à 10 177 385 actions de 4 euros à ce jour soit 40 709 540 €.

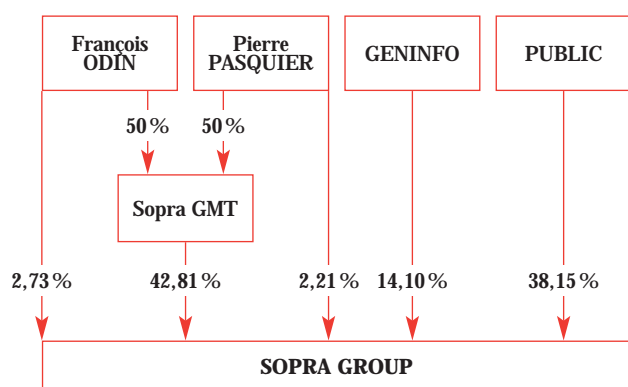
L'action Sopra Group a été transférée au Premier Marché à Règlement Mensuel dans le groupe continu B le 24 septembre 1999 puis dans le groupe continu A début avril 2000.

L'action Sopra Group fait partie des valeurs admises au Système à Règlement Différé (SRD).

Au 31 mars 2002, l'action Sopra Group entre dans la composition des indices SBF 250 - SBF 120 - SBF 80 et des nouveaux indices IT CAC, IT CAC 50, NextEconomy et NEXT 150.

L'action Sopra Group cotait 54,35 € au 31 mars 2002.

2. RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2001 (EN ACTIONS)



Sopra GMT est une société anonyme de droit français au capital de 10 177 600 € dont l'objet unique est la gestion de sa participation dans Sopra Group.

GENINFO est une société de portefeuille détenue à 100% par le groupe Société Générale. Elle est entrée au capital en 1996 par échange de titres lors de l'acquisition de la branche Intégration de Systèmes de SG2 par Sopra Group.

Actionnaires	Actions	% du capital	Votes	% Droits de vote
Sopra GMT	4 356 535	42,81	8 496 620	53,15
Pierre PASQUIER	225 363	2,21	450 726	2,82
François ODIN	277 550	2,73	555 100	3,47
GENINFO	1 434 700	14,10	2 366 400	14,80
Public	3 883 237	38,15	4 118 995	25,76
Total	10 177 385	100,00	15 987 841	100,00

Aucun actionnaire du public ne détient plus de 5% du capital.

Au 31 décembre 2001, Sopra Group détenait 24 450 de ses propres actions.

3. ÉVOLUTION DU CAPITAL

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2001 à 40 709 540 € et se compose de 10 177 385 actions de 4 €. Il a évolué au cours des dernières années de la façon suivante :

Année	Nature de l'opération	Montant du capital après opération	Nominal	Nombre d'actions		Apports	
				Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
1994	Augmentation de capital par levées d'options	32 515 200 F	20 F	14 678	1 625 760	293 560 F	857 195 F
1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal	81 288 000 F	50 F	-	1 625 760	48 772 800 F	- 48 772 800 F
1996	Augmentation de capital en numéraire et en rémunération d'apport de titres	90 605 000 F	50 F	186 340	1 812 100	9 317 000 F	69 085 500 F
1996	Augmentation de capital par levées d'options	90 812 500 F	50 F	4 150	1 816 250	207 500 F	747 000 F
1997	Augmentation de capital par levées d'options	91 212 400 F	50 F	7 998	1 824 248	399 900 F	1 439 640 F
1998	Augmentation de capital par levées d'options	91 906 600 F	50 F	13 884	1 838 132	694 200 F	2 505 970 F
1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves, conversion en euros et réduction du nominal	36 762 640 €	4 €	7 352 528	9 190 660	22 751 569 €	- 22 751 569 €
1999	Augmentation de capital par levées d'options	37 985 140 €	4 €	305 625	9 496 285	1 222 500 €	928 517 €
2000	Augmentation de capital en rémunération des apports de titres des sociétés du Groupe Orga Consultants	40 549 140 €	4 €	641 000	10 137 285	2 564 000 €	79 612 200 €
2000	Augmentation de capital par levées d'options	40 680 940 €	4 €	32 950	10 170 235	131 800 €	124 330 €
2001	Augmentation de capital par levées d'options	40 709 540 €	4 €	7 150	10 177 385	28 600 €	29 315 €

4. AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOPRA GROUP

(en millions d'euros)	Autorisations actuelles			Proposition à l'AG du 19/06/2002		
	Montant nominal de l'émission	Date d'échéance de l'autorisation	Nombre d'actions correspondantes	Montant nominal de l'émission	Date d'échéance de l'autorisation	Nombre d'actions correspondantes
Obligations	150	28/06/05	max. 5 000 000	20	18/08/04	max. 5 000 000
Actions Sopra Group	20	28/08/02				
Obligations convertibles	20	28/08/02				

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée à ce jour

5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

En 1989, Sopra Group a attribué, au titre de son premier plan, des options de souscription d'actions à la quasi-totalité de ses salariés. Ce plan est aujourd'hui complètement clos et la quasi-totalité des options a été exercée.

L'ensemble des plans d'options de souscription d'actions, ainsi que la politique d'actionnariat salarié menée par le groupe avant son introduction en bourse, a permis aux salariés de Sopra Group d'acquérir ou d'être potentiellement acquéreurs de plus de 20 % des actions de leur entreprise.

Le tableau suivant résume l'état des plans d'options de souscription d'actions en cours.

Date du Conseil d'Administration	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options consenties à l'origine	Dont aux membres du Conseil d'Administration dans sa composition actuelle	Nombre de membres du Conseil d'Administration concernés	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice	Nombre d'options annulées au 31/12/2001	Dont membres du Conseil d'Administration dans sa composition actuelle	Nombre d'options exercées au 31/12/2001	Dont membres du Conseil d'Administration dans sa composition actuelle	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2001	Dont membres du Conseil d'Administration dans sa composition actuelle
PLAN n° 2 - Plans d'options de 1994 (Assemblée Générale du 28/10/1994) : émission maximum de 518 860 actions													
23/12/1994	30	380 000	85 000	3	22/12/1995	22/12/2002	7,01 €	18 500	0	334 400	85 000	27 100	0
15/09/1995	1	15 000	0	0	22/12/1997	22/12/2002	7,01 €	0	0	15 000	0	0	0
10/04/1996	1	10 000	0	0	22/12/1997	22/12/2002	8,57 €	0	0	10 000	0	0	0
03/10/1996	22	132 360	38 750	3	22/12/1997	22/12/2002	7,01 €	1 250	0	113 360	38 750	17 750	0
Total		537 360	123 750					19 750	0	472 760	123 750	44 850	0
PLAN n° 3 - Plans d'options de 1998 (Assemblée Générale du 07/01/1998) : émission maximum de 721 250 actions													
13/01/1998	264	614 000	0	0	01/10/2002	12/01/2006	15,37 €	54 425	0	3 125	0	556 450	0
04/12/1998	1	25 000	25 000	1	25/02/2003	24/08/2006	46,86 €	0	0	0	0	25 000	25 000
03/03/1999	2	20 000	0	0	04/03/2004	02/03/2007	48,05 €	10 000	0	0	0	10 000	0
12/10/1999	13	51 750	0	0	13/10/2004	12/10/2007	46,20 €	9 000	0	0	0	42 750	0
Total		710 750	25 000					73 425	0	3 125	0	634 200	25 000
PLAN n° 4 - Plans d'options de 2000 (Assemblée Générale du 29/06/2000) : émission maximum de 714 774 actions													
29/06/2000	107	33 900	0	0	30/06/2005	29/06/2008	73,00 €	4 200	0	0	0	29 700	0
22/03/2001	147	301 500	0	0	23/03/2006	22/03/2009	61,40 €	8 000	0	0	0	293 500	0
19/12/2001	25	34 600	0	0	20/12/2006	19/12/2009	61,40 €	0	0	0	0	34 600	0
Total		370 000	0					12 200	0	0	0	357 800	0
TOTAL des 3 plans												1 036 850	

La dilution totale encourue serait de 10,19 % si toutes les options de souscription d'actions étaient exercées. Il n'existe pas à ce jour d'autre forme de capital potentiel.

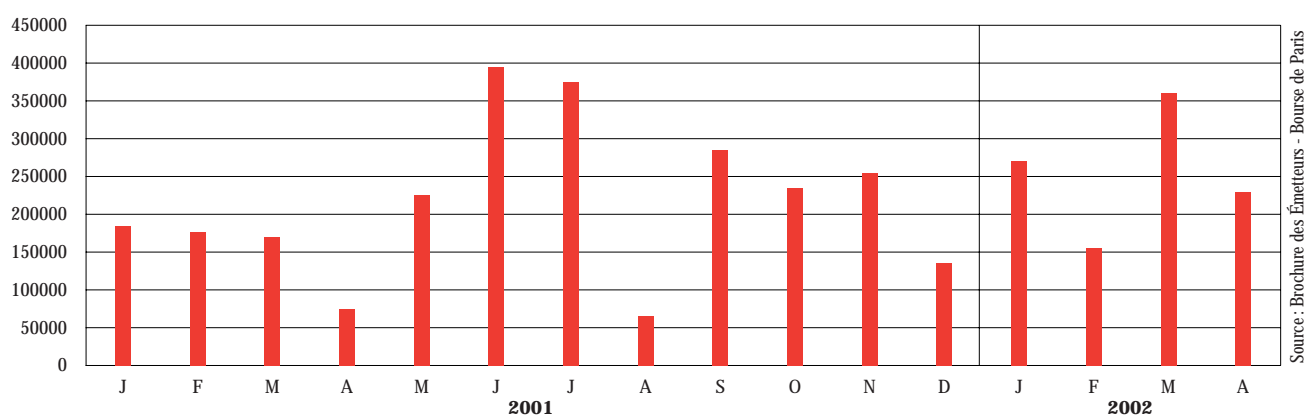
Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n° 4
<i>Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe</i>	0			
<i>Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social</i>	0			
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 2	Plan n° 4
<i>Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé</i>	64 500	61,40 €		64 500
<i>Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé</i>	7 150	8,10 €	7 150	

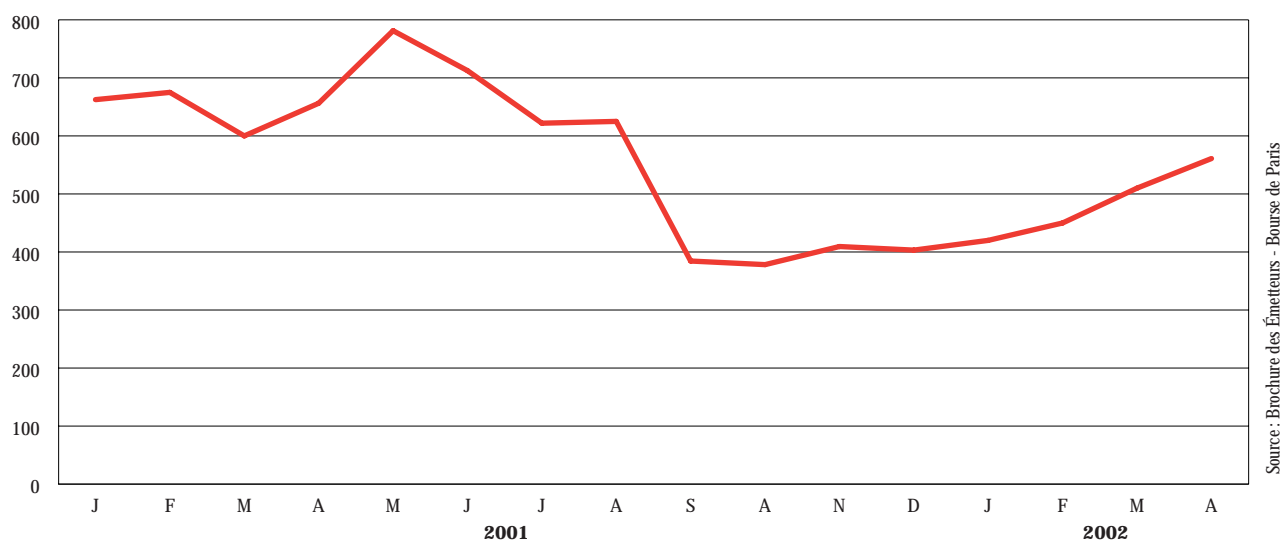
6. COURS DE L'ACTION (cours moyen de clôture en euros)



7. ÉCHANGES MOIS PAR MOIS (nombre de titres)



8. CAPITALISATION BOURSINIÈRE (en millions d'euros)



9. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Mois	Nombre de séances de cotation	Cours cotés (euros)		Transactions	
		Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux (millions d'euros)
Janvier 2001	22	77,50	56,00	184 801	12,64
Février 2001	20	69,75	64,05	177 346	11,91
Mars 2001	22	64,90	53,80	169 599	10,16
Avril 2001	19	71,45	55,60	75 364	4,85
Mai 2001	22	86,80	69,70	224 291	17,46
Juin 2001	20	78,45	64,55	396 520	26,52
Juillet 2001	22	70,50	53,00	375 597	24,07
Août 2001	23	66,30	56,40	64 720	4,01
Septembre 2001	20	57,00	24,50	284 830	9,80
Octobre 2001	23	44,50	32,00	233 685	8,88
Novembre 2001	22	45,00	37,49	253 951	10,17
Décembre 2001	18	43,98	37,20	131 068	5,16
Janvier 2002	22	48,30	39,05	275 528	11,67
Février 2002	20	47,90	40,26	155 824	6,91
Mars 2002	20	54,80	44,26	369 366	18,63
Avril 2002	21	59,20	51,00	230 064	12,77

Source : Brochure des Émetteurs - Bourse de Paris

10. REVENUS PAR ACTION (en euros et après retraitement)

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende	Avoir fiscal	Revenu global
1998	9 190 660	0,53	0,27	0,80
1999	9 496 285	0,58	0,29	0,87
2000	10 170 235	0,62	0,31	0,93
2001 (1)	10 177 385	0,80	0,40	1,20

(1) Montant proposé à l'Assemblée Générale du 19 juin 2002

Suite à la division par 5 du nominal de l'action le 11 février 1999, le tableau ci-dessus a été établi en divisant par 5 les dividendes antérieurs à cette date et en multipliant par 5 les nombres de titres également antérieurs à cette date.

Les dividendes atteints par la prescription quinquennale font l'objet d'un reversement à l'Etat.

3. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en vue de délibérer sur les points suivants :

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce,
- Négociation par Sopra Group de ses propres actions dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce,
- Ratification de la nomination d'un administrateur,
- Renouvellement des mandats d'administrateurs venant à expiration.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000 relative à la codification du Code de commerce,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) et de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale,
- Modification des statuts en application de l'article L 225-51-1 du Code de commerce; application de l'article L 131-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001,
- Modification des statuts en vue de porter de 12 à 18 le nombre maximum d'administrateurs,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'augmentation du capital social par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ou, de procéder à l'émission d'obligation ou titres assimilés.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte

- Pouvoirs pour formalités.

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1.1. Activité et faits marquants de Sopra Group en 2001

L'exercice 2001 se positionne dans l'histoire du Groupe comme une bonne année marquée par :

- une forte reprise de l'activité avec une croissance totale de + 30,4 % du chiffre d'affaires et une croissance organique de 16,4 % supérieure à la moyenne du marché,
- une forte amélioration des marges avec une augmentation du résultat net part du groupe de 52,5 %.

Les principaux faits marquants de l'année sont :

- au niveau de notre **cœur de métier** (Conseil et Intégration de Systèmes et de Solutions) en France :
 - une remarquable performance de l'activité en France (74 % de l'activité totale du Groupe) avec 29 % de croissance dont 21,8 % de croissance organique,
 - des succès importants de nos réponses aux appels d'offres sur les très grands projets permettant un bon démarrage de notre activité sur 2002,
 - une forte poussée de notre activité TMA (Tierce Maintenance Applicative) augmentant notre part de chiffre d'affaires récurrent,
 - une marge d'exploitation de 9,9 % et une marge nette part du Groupe de 6 % ;
- au niveau de notre **cœur de métier en Europe** :
 - une croissance, résultant principalement des acquisitions, de 56,6 % de notre chiffre d'affaires en Intégration de Systèmes et de Solutions en Europe (16,5 % de l'activité totale du Groupe),
 - la poursuite de notre programme de développement en Europe avec les acquisitions de CS Rand au Royaume-Uni et ITI en Italie,
 - la mise en place de l'organisation de Sopra Group au niveau de chaque pays intégrant le management, l'organisation et l'utilisation des outils groupe,
 - le redressement des marges au deuxième semestre ;
- au niveau de notre activité EAI logée dans Axway :
 - une reprise de la croissance interne (+ 8,7 %) grâce à de nombreux succès commerciaux en fin d'année aussi bien en France que dans le reste de l'Europe,
 - la construction du réseau de ventes adapté aux valeurs de Sopra Group (intégrant un savoir-faire d'Editeur et d'Intégrateur) sur l'ensemble de l'année 2001,
 - la réussite de la mise en marché de la nouvelle offre d'Axway composée de « suites » incluant le nouveau produit Xtalk tourné e-business et XML et constituant un complément logique des produits déjà installés chez nos clients,
 - le redressement des marges au deuxième semestre.

1.2. Analyse des comptes consolidés 2001

Le compte de résultat

Le chiffre d'affaires est passé de 395,8 millions d'euros en 2000 à 516,1 millions d'euros en 2001, en augmentation de 30,4 % avec une progression interne de 16,4 %. Les produits d'exploitation se sont élevés à 517,3 millions d'euros contre 398,7 millions en 2000.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé hors de France a augmenté de 50 % en 2001 et s'élève à 99 millions d'euros, à comparer à 66 millions d'euros en 2000.

Les charges d'exploitation (incluant la participation des salariés pour 4,6 millions d'euros) totalisent 473,7 millions d'euros, contre 369 millions d'euros en 2000. Cette évolution est liée aux acquisitions et à la croissance organique. Ces charges comprennent la totalité des coûts de Recherche et Développement, soit 26 millions d'euros.

L'excédent brut d'exploitation (EBE ou EBITDA) après déduction de la participation des salariés, s'élève à 53,8 millions d'euros contre 35,1 millions d'euros en 2000 en hausse de 53,3 %.

Le résultat d'exploitation (EBIT), après déduction de la participation des salariés, s'élève à 43,6 millions d'euros contre 29,7 millions d'euros en 2000, en hausse de 47 %.

Le résultat courant des sociétés intégrées s'établit à 40,8 millions d'euros contre 27,4 millions en 2000, en hausse de 49 %.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 13,2 millions d'euros. Il est minoré d'un montant de 0,8 millions d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche imputé en 2001.

Le résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et des résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 26,8 millions d'euros, soit 5,2 % du chiffre d'affaires, contre 18,1 millions en 2000, en hausse de 48,1 %.

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est de 2,5 millions d'euros contre 1,8 million en 2000.

Le résultat net - part du Groupe - s'élève à 24,1 millions d'euros, soit 4,7 % du chiffre d'affaires, contre 15,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, en hausse de 52,5 %.

Le Bilan

Les capitaux propres consolidés s'élèvent, au 31 décembre 2001, à 103,6 millions d'euros contre 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le résultat net consolidé - part du Groupe de 24,1 millions d'euros,
- l'augmentation de capital correspondant aux levées d'options intervenues en 2001 pour un montant, prime d'émission comprise, de 0,06 million d'euros,
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2000 pour 6,3 millions d'euros.

Les emprunts et dettes financières d'un montant total de 58,9 millions d'euros incluent essentiellement des mobilisations de crédit à moyen terme pour 39,7 millions d'euros, les emprunts correspondant au retraitement dans les comptes consolidés des contrats de crédit-bail immobilier (locaux d'Annecy) et mobiliers (équipements informatiques) pour 6,2 millions d'euros et des réserves spéciales de participation des salariés pour 10,1 millions d'euros.

L'actif net immobilisé s'élève à 116,8 millions d'euros contre 100,4 millions d'euros au 31 décembre 2000, l'augmentation provenant essentiellement des acquisitions de sociétés réalisées en 2001.

Cet actif immobilisé se décompose (en valeur nette) comme suit :

Ecarts d'acquisition	31,0 millions d'euros
Actifs incorporels	58,5 millions d'euros
Actifs corporels	23,8 millions d'euros
Actifs financiers	3,6 millions d'euros

Les comptes clients et comptes rattachés s'établissent à 201,0 millions d'euros TTC pour leur valeur nette correspondant à l'ensemble des postes de l'actif et du passif se rattachant au cycle clients.

Le total des valeurs mobilières de placement et des disponibilités s'élève à 13,0 millions d'euros.

La trésorerie nette s'élève à 10,4 millions d'euros.

Sopra Group dispose de 60 millions d'euros d'autorisations de crédit dont 39,7 millions seulement étaient utilisés au 31 décembre 2001 principalement au titre du financement des acquisitions de sociétés.

1.3. Analyse des comptes sociaux 2001 de Sopra Group

Sopra Group héberge l'ensemble des activités d'Intégration de Systèmes et de Solutions en France. Elle dispose de filiales pour l'Intégration de Systèmes et de Solutions en Europe, le Conseil et l'EAI.

Les comptes sociaux 2001 de Sopra Group ne sont pas comparables aux comptes 2000 du fait du transfert de l'activité EAI apportée à Axway le 1^{er} janvier 2001 (sans impact sur les comptes consolidés).

Le compte de résultat

Le chiffre d'affaires s'élève à 355,3 millions d'euros contre 325,9 millions l'an dernier.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 355,8 millions d'euros contre 328,2 millions l'an dernier.

Le résultat d'exploitation s'établit à 37,4 millions d'euros contre 27,7 millions en 2000. Il représente 10,5 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de - 4,9 millions d'euros : il comprend - 2,8 millions d'euros de provisions sur des créances détenues sur des sociétés du Groupe et d'abandons de créances consentis à des filiales détenues à 100 % et en cours de lancement ou de réorganisation.

Le résultat courant avant impôts est de 32,5 millions d'euros contre 21,9 millions l'année précédente.

Après un résultat exceptionnel négatif de 1,9 millions d'euros, une charge d'impôt de 9,9 millions et la participation des salariés pour 3,5 millions d'euros, le résultat net s'établit à 17,2 millions contre 15,4 millions en 2000.

Le bilan

Les capitaux propres passent de 164,6 millions à 175,5 millions au 31 décembre 2001.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le résultat net de l'exercice de 17,2 millions,
- l'augmentation de capital correspondant aux levées d'options intervenues en 2001 pour un montant, prime d'émission comprise, de 0,06 million,
- le versement des dividendes au titre de l'exercice 2000 pour 6,3 millions d'euros,

L'actif immobilisé s'élève à 209,8 millions d'euros. Il comprend principalement des titres de participation pour 168,3 millions d'euros, des immobilisations incorporelles pour 29,3 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 12,3 millions d'euros.

Parmi les titres de participation, figurent pour 85,1 millions d'euros les actions de la société Orga Consultants acquise en juin 2000. Cette acquisition s'inscrivant dans un projet stratégique à long terme, rémunérée en actions Sopra Group, sur la base des chiffres d'affaires 1999, sans endettement induit et sans effet sur les comptes consolidés du fait de la méthode du « pooling of interest », est une réussite qui devrait s'amplifier dans les années à venir. En conséquence, il a été décidé de conserver les titres Orga Consultants à leur valeur d'acquisition.

1.4. Évolution récente et perspectives

Le contexte économique en France début 2002 est marqué par :

- un premier trimestre dans la continuité de fin 2001,
- une meilleure vision du proche avenir avec des entreprises qui relancent prudemment leurs projets ; ceci semble confirmer les tendances de reprise constatées aux USA.

De ce fait, l'entrée dans l'année 2002 a été lente mais prometteuse. Elle confirme les tendances constatées au quatrième trimestre 2001 avec en **Conseil et Intégration de Systèmes et Solutions en France** :

- une forte poussée de la TMA grâce à la qualité de notre offre et à la volonté de nos clients d'externaliser la maintenance des applications existantes,
- une poursuite de la signature de très importants projets d'intégration,
- une poursuite de la concentration des prestataires informatiques de nos clients bénéficiant aux SSII de forte renommée comme Sopra Group,
- mais aussi par une prudence plus importante des entreprises dans le lancement de nouveaux projets.

Sur l'**Intégration de Systèmes et de Solutions à l'international**, l'année 2002 sera, après un exercice de forte restructuration de notre réseau, une année d'amélioration des marges qui devraient atteindre celles des activités françaises dans un délai de trois ans.

En **EAI** enfin, après une année de construction de notre modèle et de mise en place de notre réseau commercial, nous attendons des marges en forte amélioration dès 2002 pour

atteindre en 2003 un objectif de rentabilité bien supérieure à celle de l'Intégration de Systèmes et Solutions en France. Ce mouvement sera amplifié par l'acquisition fin mars 2002 des activités EAI de Viewlocity Inc par Axway comprenant la propriété exclusive de la ligne de produits EAI AMTRIX/TSIB et de ses filiales en Europe.

Cette acquisition, d'un montant de 14,5 millions d'USD payable en numéraire et d'un complément de prix basé sur les réalisations 2002, permet d'accélérer le développement d'Axway en lui donnant une autre dimension internationale. En effet, le parc client EAI de Viewlocity comprend 800 clients en Europe (dont 250 depuis plus de 5 ans), 50 clients aux USA et 100 clients en Asie. Son activité est complémentaire de celle d'Axway avec une forte spécialisation dans l'EDI.

En complément, Axway et Viewlocity Inc. ont conclu un double accord de partenariat :

- Distribution sur les continents américain et asiatique, par Viewlocity Inc. de la ligne de produits AMTRIX/TSIB
- Intégration en OEM de la ligne de produits AMTRIX/TSIB dans la solution SCM (Supply Chain Management) de Viewlocity Inc.

Avec cette acquisition, Axway :

- prend une position forte dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la distribution,
- renforce son positionnement en Allemagne et au Royaume-Uni et bénéficie de nouvelles implantations aux Pays Bas et en Scandinavie,
- enrichit son réseau de partenaires d'un ensemble de prescripteurs et d'intégrateurs de la ligne de produits AMTRIX/TSIB, hors de France et en particulier sur les marchés américain et asiatique.

Avec cette opération qui lui permet d'atteindre 5000 clients, Axway confirme sa position de leader en France et accède aux toutes premières places en Europe où elle ambitionne, avec un effectif proche de 500 personnes, une forte croissance et l'amélioration de ses marges d'exploitation en 2002.

Tout ceci nous permet d'escompter pour 2002 un objectif de croissance interne annuelle pour le groupe autour de 10 %.

1.5. Filiales et participations

Prises de participations et sociétés contrôlées

S'inscrivant dans la stratégie de développement du groupe, les opérations suivantes sont intervenues en 2001 :

- Sopra Group a apporté en juin 2001 sa branche d'activité EAI (Enterprise Application Integration) à sa filiale Axway Software détenue à 100 % et créée à cet effet en décembre 2000. Le capital social d'Axway Software s'élève à 19 900 000 euros. Les 3 filiales européennes dédiées à l'activité EAI ont été apportées à Axway Software et leurs dénominations sociales ont été modifiées en Axway UK Ltd (Royaume-Uni), Axway GmbH (Allemagne) et Axway Srl (Italie).
- Axway Software a créé au début de l'année une nouvelle filiale en Espagne dénommée Axway Software Iberia dont elle détient la totalité du capital (200 000 euros).
- Orga Consultants a porté sa participation dans le groupe ELC spécialisé dans la gestion logistique de 71,5 % à 100 % avec effet au 1^{er} janvier 2001.
- Sopra Group a créé en juin 2001 une filiale au Luxembourg dénommée Sopra Luxembourg. Cette société au capital de 100 000 euros a pour objet le développement de l'activité d'ingénierie et d'intégration de systèmes sur ce territoire.
- Sopra Group Ltd a acquis en juillet 2001 la société CS Rand, implantée à Oxford et Edimbourg. Cette société a pour activité le conseil et l'intégration de systèmes. Cette acquisition permet à Sopra Group de renforcer son dispositif au Royaume-Uni où elle est présente depuis novembre 1999 avec sa filiale Mentor désormais dénommée Sopra Group Ltd.
- Sopra Group a acquis en juillet 2001 53,5 % du capital de la société ITI SpA, implantée à Milan, où elle exerce l'activité de conseil et d'intégration de systèmes et de solutions. Cette participation a été portée à 100 % en janvier 2002. La dénomination sociale d'ITI SpA a été modifiée en Sopra Group SpA.

Tableau des Filiales

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors-taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice du dernier exercice clos)
				Brute	Nette			
■ Axway Software	19 900 000 €	1 012 029 €	100,0%	19 899 940 €	19 899 940 €		46 971 211 €	1 012 029 €
■ Orga Consultants	72 981 000 €	16 008 495 €	100,0%	85 061 843 €	85 061 843 €		39 669 915 €	2 203 436 €
■ Sopra Informatique (Suisse)	100 000 FS	8 081 761 FS	100,0%	58 380 €	58 380 €		13 740 564 FS	2 317 203 FS
■ Sopra Benelux (Belgique)	2 138 082 €	620 458 €	100,0%	3 052 485 €	3 052 485 €		8 139 192 €	60 066 €
■ Sopra Group Ltd (Angleterre)	6 606 800 £	953 278 £	100,0%	24 409 858 €	24 409 858 €	300 000 £	11 376 338 £	- 55 565 £
■ Sopra Informatica (Espagne)	24 000 000 €	- 660 303 €	100,0%	24 047 072 €	24 047 072 €		945 273 €	- 654 614 €
■ Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 000 000 €	- 1 026 457 €	100,0%	3 684 691 €	3 684 691 €	1 636 134 €	13 841 878 €	- 734 598 €
■ Sopra Group SpA (Italie)	660 000 €	308 703 €	53,5%	5 078 631 €	5 078 631 €		13 208 338 €	176 953 €
							6 863 306 €	168 504 €
■ Sopra Luxembourg	100 000 €	- 67 793 €	100,0%	99 900 €	99 900 €		0 €	- 67 793 €

* Année entière - ** Part consolidée.

Tableau des sous-filiales

Sociétés Mères Filiales	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes 2001	Résultat net 2001
				Brute	Nette		
Axway Software							
■ Axway UK Ltd	100 000 £	26 573 £	100,0%	148 270 €	0 €	689 269 £	1 079 388 £
■ Axway GmbH (Allemagne)	204 517 €	- 46 072 €	100,0%	204 709 €	0 €	1 113 149 €	744 209 €
■ Axway Srl (Italie)	98 040 €	- 1 566 860 €	100,0%	92 127 €	0 €	3 846 386 €	- 1 664 985 €
■ Axway Software Ibéria	200 000 €	- 2 096 €	100,0%	200 000 €	0 €	176 710 €	- 202 096 €
Orga Consultants							
■ Orga Kienbaum	152 449 €	- 132 261 €	55,0%	83 847 €	83 847 €	1 392 467 €	- 135 984 €
Sopra Group Ltd							
■ CS Rand	1 200 000 £	- 396 478 £	100,0%	5 293 582 £	5 293 582 £	7 653 588 £ 3 424 927 £	- 456 069 £ - 274 337 £
Sopra Group GmbH (Allemagne)							
■ Microtec Consulting	40 903 €	35 668 €	100,0%	21 219 €	21 219 €	836 817 €	- 30 154 €
■ Nexio	300 000 €	456 002 €	51,0%	153 000 €	153 000 €	2 158 479 €	156 002 €
Sopra Informatica (Espagne)							
■ Organización Guver	120 202 €	1 901 266 €	100,0%	5 409 109 €	5 409 109 €	7 481 512 €	614 633 €
■ Newpath Consulting	60 101 €	774 756 €	100,0%	5 765 189 €	5 765 189 €	4 670 698 €	15 355 €
■ Newpath GS	3 065 €	607 272 €	100,0%	2 365 436 €	2 365 436 €	1 657 982 €	129 495 €
■ Dipisa	60 101 €	829 370 €	100,0%	87 147 €	87 147 €	8 197 754 €	119 379 €

* Année entière - ** Part consolidée.

1.6. Proposition d'affectation du résultat

Par référence au bénéfice net consolidé s'élevant à 24 074 610 euros, nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de Sopra Group SA de la manière suivante :

■ Bénéfice de l'exercice	17 189 078,17 €
■ Réserve légale	- 834 126,97 €
■ Bénéfice distribuable	16 354 951,20 €
■ Dividendes	8 141 908,00 €
■ Autres Réserves	8 213 043,20 €
	16 354 951,20 €

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2001 est de 10 177 385.

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 0,80 euro par action auquel s'ajouterait un avoir fiscal (à 50 %) de 0,40 euro, soit un revenu global de 1,20 euro.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	1998	1999	2000
Dividende total	4 875 853 €	5 501 257 €	6 305 546 €
Nombre d'actions rémunérées	9 160 660	9 496 285	10 170 235
Dividende versé	0,53 €	0,58 €	0,62 €
Avoir fiscal	0,27 €	0,29 €	0,31 €
Revenu global	0,80 €	0,87 €	0,93 €

1.7. Négociation d'actions en bourse

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2001, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L225-209 du Code de Commerce, a autorisé le Conseil d'Administration à négocier en Bourse des actions de la société.

Au cours de l'exercice 2001, Sopra Group a acheté 24 450 actions au prix moyen de 34,28 euros.

Il est demandé à l'Assemblée de renouveler l'autorisation donnée au Conseil de négocier des actions selon les modalités définies à l'article L225-209 du Code de Commerce et notamment en vue :

- d'achat et vente en fonction des situations de marché,
- ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de conservation des titres.

L'acquisition, la cession et le transfert de titres pourraient être effectués par tous moyens et notamment, par utilisation de produits dérivés, et ce aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 200 € par action,
- prix minimum de vente : 20 € par action,
- nombre maximum d'actions à détenir fixé à 10 % de celui des actions existantes,
- durée : 18 mois à compter de l'Assemblée.

1.8. Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

Nous vous rappelons la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2001, aux fonctions d'administrateur, de M. Gérard LAUR, Directeur à la Société Générale, en remplacement de M. François CULIE qui a fait valoir ses droits de départ à la retraite.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination.

1.9. Renouvellement des mandats d'administrateurs venant à expiration

Les mandats de :

- M. Pierre PASQUIER
- M. François ODIN
- M. Jean-Paul BOURBON
- M. Georges KOESSLER
- M. Gérard LAUR
- M. Jean MOUNET
- M. Nicolas ODIN
- Mme Christine PASQUIER-COMMANAY
- la Société GENINFO

arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

1.10. Informations concernant les mandataires sociaux

Les informations prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au paragraphe 6, « Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance » du chapitre 1, « Sopra Group et ses activités ».

1.11. Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Ce document est présenté à la fin du chapitre 5, « Comptes annuels de la société Sopra Group ».

1.12. Autres informations

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 81 501 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

2. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

2.1. Mise en harmonie et modifications des statuts

2.1.1. Codification du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000, il convient de remplacer toutes les références à la loi n° 66-566 du 24 juillet 1966 par les références au nouveau Code de commerce.

2.1.2. Loi relative aux nouvelles régulations économiques

La loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, dite loi NRE, ayant modifié plusieurs dispositions applicables aux sociétés anonymes, il convient de mettre les statuts de la Société en harmonie avec ces nouvelles dispositions.

La loi NRE a prévu deux modes d'exercice de la direction générale des sociétés anonymes. En effet, il résulte de l'article L. 225-51-1 nouveau du Code de commerce que la direction générale de la société doit être désormais assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

En application de l'article 131-I de la loi du 15 mai 2001, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit modifier en conséquence les statuts afin de prévoir les conditions du choix du mode d'exercice de la direction générale.

Par ailleurs, la loi NRE a adopté diverses dispositions relatives au cumul des mandats, concernant les organes de gestion, l'identification et les droits des actionnaires, l'information des actionnaires, la participation aux Assemblées Générales, et modifiant le régime des conventions libres et réglementées.

2.1.3. Modification du nombre maximum d'administrateurs

Nous vous proposons de porter de 12 à 18 le nombre maximum d'administrateurs conformément à l'article L. 225-17 alinéa 1 du Code de commerce.

2.1.4. Loi sur l'épargne salariale

La loi n° 2001-152 du 19 février 2001 dispose que lors de toute décision d'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

En outre, elle prévoit que lorsque les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3% du capital, une Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous proposons donc de procéder à une refonte des statuts et d'adopter dans son ensemble, le projet de nouveaux statuts.

2.2. Autorisation de faire appel au marché

Les autorisations consenties en 2000 au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital (obligations convertibles en actions, obligations à bons de souscription d'actions, bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société, valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions) **n'ont pas été utilisées** et restent donc valables, mais leur période de validité légale ne va pas jusqu'à la date de la prochaine Assemblée.

Afin que votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de substituer aux autorisations consenties en 2000 de nouvelles autorisations de même nature mais avec des montants et des dates de validité actualisées.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 millions d'euros, et à procéder à l'émission de valeurs mobilières pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à :

- 20 millions d'euros si l'opération se fait en actions Sopra Group ou en titres assimilés,
- 150 millions d'euros si l'opération se fait en titres donnant droit à terme à des actions Sopra Group (pour 20 millions d'euros de nominal),
- un mixte des 2 possibilités ci-dessus à condition que les titres Sopra Group obtenus à terme s'inscrivent dans la limite maximum de 20 millions d'euros ci-dessus indiquée.

Par ailleurs, ces autorisations devront être assorties de celle permettant au Conseil d'Administration de faire bénéficier les salariés du groupe d'une tranche spécifique réservée, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, conformément aux dispositions en vigueur. Si une augmentation de capital était décidée, le Conseil d'Administration aurait la possibilité d'exercer ou non ce pouvoir.

Le Conseil d'Administration

4. Comptes consolidés de Sopra Group

BILANS CONSOLIDÉS 2001, 2000 et 1999

Actif (en milliers d'euros)	Notes	2001	2000	1999
Actif immobilisé				
■ Ecart d'acquisition	4.1.1	30 984	23 744	12 426
■ Immobilisations incorporelles	4.1.1	58 456	52 677	35 911
■ Immobilisations corporelles	4.1.2	23 756	21 531	17 931
■ Immobilisations financières	4.1.3	3 592	2 453	1 140
■ Titres mis en équivalence	4.1.4	–	–	–
Total de l'actif immobilisé		116 788	100 405	67 408
Actif circulant				
■ Stocks et en-cours		423	529	372
■ Clients et comptes rattachés (net)	4.2.1	201 004	150 343	109 347
■ Autres créances et comptes de régularisation	4.2.2	13 345	11 337	9 117
■ Valeurs mobilières de placement	4.2.3	4 292	5 515	11 646
■ Disponibilités	4.2.3	8 741	12 394	8 171
Total de l'actif circulant		227 805	180 118	138 653
TOTAL DE L'ACTIF		344 593	280 523	206 061
Passif (en milliers d'euros)	Notes	2001	2000	1999
Capitaux propres (part du groupe)	4.2.4			
■ Capital		40 710	40 681	37 985
■ Primes		3 502	3 473	3 406
■ Réserves		34 788	25 279	12 590
■ Résultat		24 075	15 815	18 197
■ Autres		520	297	115
Total des capitaux propres		103 595	85 545	72 293
Intérêts minoritaires	4.2.5	3 187	769	5
Provisions pour risques et charges	4.2.6	3 372	2 326	2 129
Dettes				
■ Emprunts et dettes financières	4.2.7	58 888	56 321	22 038
■ Fournisseurs et comptes rattachés (net)	4.2.8	26 622	31 070	22 108
■ Autres dettes et comptes de régularisation	4.2.9	148 929	104 492	87 488
Total des dettes		234 439	191 883	131 634
TOTAL DU PASSIF		344 593	280 523	206 061

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2001, 2000 et 1999

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2001		2000		1999	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
■ Chiffre d'affaires		516 117	100,0	395 847	100,0	316 111	100,0
■ Autres produits d'exploitation		1 165		2 877		4 155	
Total produits d'exploitation	<i>6.1</i>	517 282		398 724		320 266	
■ Achats consommés		47 833	9,3	11 608	2,9	9 172	2,9
■ Charges de personnel	<i>5.1</i>	331 506	64,2	264 605	66,8	208 327	65,9
■ Autres charges d'exploitation		72 778	14,1	75 529	19,1	55 335	17,5
■ Impôts et taxes		11 516	2,2	10 178	2,6	8 220	2,6
■ Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>5.3</i>	10 024	1,9	7 122	1,8	6 478	2,0
Total charges d'exploitation		473 657	91,8	369 042	93,2	287 532	91,0
Résultat d'exploitation		43 625	8,5	29 682	7,5	32 734	10,4
■ Charges et produits financiers	<i>5.4</i>	- 2 783	- 0,5	- 2 267	- 0,6	- 187	- 0,1
Résultat courant des entreprises intégrées		40 842	7,9	27 415	6,9	32 547	10,3
■ Charges et produits exceptionnels	<i>5.5</i>	- 835	- 0,2	- 229	- 0,1	- 756	- 0,2
■ Impôts sur les résultats	<i>5.6</i>	- 13 173	- 2,6	- 9 079	- 2,3	- 12 319	- 3,9
Résultat net des entreprises intégrées		26 834	5,2	18 107	4,6	19 472	6,2
■ Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		- 152	0,0	- 408	- 0,1	- 62	0,0
■ Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		- 2 495	- 0,5	- 1 835	- 0,5	- 1 213	- 0,4
Résultat net de l'ensemble consolidé		24 187	4,7	15 864	4,0	18 197	5,8
■ Intérêts minoritaires		- 112	0,0	- 49	0,0	0	0,0
RÉSULTAT NET (part du groupe)		24 075	4,7	15 815	4,0	18 197	5,8

RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i>	2001	2000	1999
Résultat net - Part du groupe	24 074 610	15 814 808	18 196 942
<i>Nombre d'actions au 31 décembre</i>	<i>10 177 385</i>	<i>10 170 235</i>	<i>9 496 285</i>
Résultat net par action	2,37	1,56	1,92
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice</i>	<i>10 172 631</i>	<i>9 841 252</i>	<i>9 213 831</i>
Résultat net moyen pondéré par action	2,37	1,61	1,97
<i>Nombre maximal d'actions résultant de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions</i>	<i>10 643 549</i>	<i>10 798 876</i>	<i>10 027 028</i>
Résultat net dilué par action	2,26	1,46	1,81

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2001, 2000 et 1999

I. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français et le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.2. Modalités de consolidation

1.2.1. Méthodes de consolidation

La société Sopra Group (nouvelle dénomination sociale de Sopra depuis juin 2001) est l'entreprise consolidante.

Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif de Sopra sont consolidés par intégration globale.

Les comptes des entreprises sur lesquelles Sopra Group exerce une influence notable sont consolidés par mise en équivalence. Sopra Group n'exerce de contrôle conjoint sur aucune entreprise.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.2.2. Écarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence, constatée lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans les capitaux propres de la société acquise.

Par mesure de simplification et compte tenu de l'importance relative des acquisitions de sociétés réalisées antérieurement à 1999, les écarts de première consolidation correspondants ont été portés pour la totalité de leur montant au poste « écarts d'acquisition » et font l'objet d'un amortissement sur une durée uniforme de 10 ans. Toutefois, les écarts de consolidation constatés lors de l'apport à Sopra Group en juin 1996 de la branche Ingénierie de SG2, ont été imputés directement sur les capitaux propres consolidés pour un montant total de

6,2 millions d'euros, conformément aux dispositions particulières visant ce type d'opération rémunérée par émission d'actions.

Compte tenu de la politique de croissance externe soutenue engagée par Sopra Group tant en France qu'en Europe, les écarts de première consolidation dégagés sur les acquisitions réalisées à compter de 1999 ont fait l'objet d'une démarche d'affectation à des éléments identifiables tels que fonds de commerce et progiciels. Les fonds de commerce, valorisés suivant des critères d'activité et de rentabilité, ne font pas l'objet d'un amortissement systématique mais pourraient, le cas échéant, donner lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation si leur évaluation à la clôture d'un exercice, pratiquée en appliquant les mêmes méthodes, se révélait inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Sopra Group a appliqué la méthode dérogatoire dite du « pooling » à l'acquisition des titres des sociétés du Groupe Orga Consultants, conformément à ce qui avait été communiqué à l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000 ayant statué sur ces apports de titres et leur rémunération, et aux textes en permettant l'emploi. L'application de cette méthode a conduit à imputer directement sur la prime d'apport de 79,6 millions d'euros une différence de première consolidation de 79,5 millions d'euros.

Les progiciels font l'objet d'un amortissement sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs identifiés, sont amortis sur une durée pouvant aller jusqu'à 20 ans.

1.2.3. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

La conversion des états financiers des sociétés étrangères a été effectuée au taux de change de fin d'exercice pour l'ensemble des postes du bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. Les différences de conversion sont portées dans les capitaux propres en écart de conversion.

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devise / Euro	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
■ Franc français	6,55957	6,55957	6,55957	6,55957	6,55957	6,55957
■ Franc suisse	1,5083	1,5536	1,6002	1,4829	1,5232	1,6051
■ Franc belge	40,3399	40,3399	40,3399	40,3399	40,3399	40,3399
■ Peseta espagnole	166,386	166,386	166,386	166,386	166,386	166,386
■ Lire italienne	1 936,27	1 936,27	1 936,27	1 936,27	1 936,27	1 936,27
■ Livre anglaise	0,6192	0,6042	0,6504	0,6085	0,6241	0,6217
■ Mark allemand	1,95583	1,95583	1,95583	1,95583	1,95583	1,95583

1.2.4. Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre.

1.2.5. Opérations et comptes intra-groupe

Toutes les opérations et les comptes intra-groupe font l'objet d'une élimination.

1.3. Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés (cf. § 5.2).

1.3.2. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce acquis ne font plus l'objet d'un amortissement systématique, mais donneront lieu, le cas échéant, à constitution d'une provision pour dépréciation si leur évaluation, conduite à la fin de chaque exercice, faisait apparaître une valeur inférieure à la valeur inscrite dans les comptes. Les amortissements antérieurement pratiqués ont été conservés.

Les fonds de commerce résultant d'affectations d'écarts de première consolidation concernant des acquisitions réalisées à compter de 1999 ne sont pas amortis (cf. § 1.2.2.).

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur des durées pouvant aller jusqu'à 20 ans (cf. § 1.2.2).

Les progiciels acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

1.3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations :

■ Constructions	25 ans
■ Agencements	10 ans
■ Matériel et outillage	3 à 5 ans
■ Matériel de transport	5 ans
■ Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.3.4. Titres de participation non consolidés

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire de ces titres correspond à leur valeur d'usage déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

1.3.5. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de clôture. Les pertes de change latentes donnent lieu à constitution d'une provision.

1.3.6. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- Prestations de formation, d'assistance, de conseil, de réalisation en régie : à la facturation ;
- Prestations et réalisations au forfait et licences de droit d'usage : selon la méthode de l'avancement, en fonction du prix de vente. Lorsque l'avancement réel d'un projet n'est pas conforme à l'estimation prévisionnelle, un abattement direct est pratiqué sur le montant des factures à établir pour couvrir le risque prévisible, étant précisé que les dépenses prévisionnelles jusqu'à l'achèvement comprennent une provision forfaitaire pour aléas de 10 % du montant contractuel. Les prestations en cours non facturées sont comptabilisées en comptes clients et rattachés ;
- Prestations associées à la mise en œuvre des progiciels : elles font l'objet de contrats distincts et sont gérées selon les modes régie et/ou forfait exposés ci-dessus ;
- Maintenance des progiciels : les redevances facturées sont rattachées à l'exercice prorata temporis.

1.3.7. Contrats de crédit-bail

- Crédit-bail immobilier : les locaux d'Annecy, objets de contrats de crédit-bail immobilier, sont depuis l'origine traités dans les comptes consolidés comme si Sopra Group les avait acquis à crédit. Les constructions sont immobilisées et font l'objet d'un amortissement linéaire sur 25 ans.
- Crédit-bail mobilier : les équipements informatiques financés par crédit-bail sont traités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit. Il sont immobilisés et sont amortis linéairement sur 4 ans.

1.3.8. Instruments financiers

- Couverture du risque de taux : au 31 décembre 2001, une couverture à échéance octobre 2002 était en place sous forme d'une garantie de taux plafond portant sur un montant de 7 622 450 euros et l'Euribor à 3 mois plafonné à 3,75 %.
- Couverture du risque de change : l'activité du groupe étant très majoritairement réalisée dans la zone euro, l'exposition à ce risque est extrêmement limitée et ne donne par conséquent pas lieu à une opération de couverture.

1.3.9. Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Il n'est pas pratiqué d'actualisation ni de revalorisation des salaires et il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employeur. Compte tenu du taux de rotation du personnel propre au secteur d'activité et du niveau peu élevé de l'âge moyen, seuls les engagements relatifs aux salariés âgés de 50 ans et plus sont provisionnés.

1.3.10. Impôts différés

Les comptes consolidés tiennent compte, selon la méthode du report variable, des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- et des écritures spécifiques à la consolidation.

Il n'y a pas d'impôts différés résultant :

- de déficits reportables,
- et de distributions.

L'application d'une méthode d'actualisation à ces impôts différés produit des résultats quasiment identiques à ceux avant actualisation. De ce fait, il a été décidé de conserver ces dernières valeurs.

Le détail des impôts différés est présenté sous la note 4.2.10.

1.3.11. Modalités de calcul des résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le *résultat net par action* est calculé en fonction du nombre d'actions existant au 31 décembre ;

- le *résultat net moyen pondéré par action* est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;

- le *résultat net dilué par action* prend en compte toutes les options de souscription d'actions déjà attribuées ou encore attribuables dans les limites en nombre et en délai fixées par les Assemblées Générales ayant autorisé la constitution des plans. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

1.3.12. Plans de souscription d'actions

Les charges liées au rabais excédentaire soumis à cotisations sont enregistrées au moment de la levée des options.

Les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal de 5 ans. De ce fait, aucune provision pour charge n'est à comptabiliser.

1.4. Application des méthodes préférentielles

Sopra Group applique les méthodes préférentielles suivantes :

- les contrats de crédit-bail sont comptabilisés comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit,
- les opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'avancement.

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées uniquement pour les collaborateurs âgés de 50 ans et plus, compte tenu du taux de rotation du personnel propre au secteur d'activité, et du niveau peu élevé de l'âge moyen.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Liste des entreprises consolidées en 2001

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
■ Sopra Group	France	–	–	Société-mère
■ Orga Consultants	France	100,0	100,0	IG
■ Orga Kienbaum	France	55,0	55,0	IG
■ Sopra Group Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0	IG
■ CS Rand	Royaume-Uni	100,0	100,0	IG
■ Sopra Benelux	Belgique	100,0	100,0	IG
■ Sopra Luxembourg	Luxembourg	100,0	100,0	IG
■ Sopra Group GmbH	Allemagne	100,0	100,0	IG
■ Microtec Consulting	Allemagne	100,0	100,0	IG
■ Nexio	Allemagne	51,0	51,0	IG
■ Sopra Informatique	Suisse	100,0	100,0	IG
■ Sopra Group SpA	Italie	53,5	53,5	IG
■ Sopra Informatica	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Organización Guver	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Newpath Consulting	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Newpath GS	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Dipisa	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Axway Software	France	100,0	100,0	IG
■ Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0	IG
■ Axway GmbH	Allemagne	100,0	100,0	IG
■ Axway Srl	Italie	100,0	100,0	IG
■ Axway Software Iberia	Espagne	100,0	100,0	IG
■ Sopra Multimédia	France	1 ^{er} semestre 2 ^e semestre	35,0 100,0	ME IG

IG : intégration globale
ME : mise en équivalence

2.2. Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1. Exercice 1999

Les mouvements concernant le périmètre 1999 sont les suivants :

- Sopra a acquis en avril 1999 la société Financial Softwares au travers de sa holding Eric Dermont et Cie. Cette société éditait le progiciel IT2 de gestion intégrée des opérations des salles de marchés utilisé par une trentaine de banques ou d'établissements financiers. Ces deux sociétés, consolidées par intégration globale en 1999, ont été absorbées par Sopra en 2000.
- En mai 1999, Sopra a porté sa participation dans sa filiale Sopra Systèmes de 64 % à 100 %. Cette société était déjà consolidée par intégration globale. Elle a été absorbée par Sopra en 2000.
- En juillet 1999, Sopra a pris une participation de 35 % dans le capital de la société Sopra Multimédia constituée par un groupe d'anciens collaborateurs. Cette société avait pour objet notamment le développement d'applications multimédia et de jeux éducatifs. Elle a été consolidée par mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2001, puis intégrée globalement à compter de

cette date et a fait l'objet d'une absorption par Sopra Group fin décembre 2001.

- Sopra a acquis en octobre 1999 auprès du groupe Vivendi la totalité du capital des sociétés IOS ATI et IOS RS qui intervenaient en intégration de systèmes dans les secteurs des télécoms, des services ainsi que sur les domaines de la gestion de la relation clientèle (CRM) et de l'informatique technique et des réseaux. Ces deux sociétés, consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 1999, ont été absorbées par Sopra en 2000.
- Sopra a acquis en novembre 1999 la totalité du capital de la société Mentor implantée à Londres et Birmingham et spécialisée en intégration de systèmes dans les grands secteurs économiques. Mentor est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} novembre 1999 et a pour nouvelle dénomination sociale Sopra Group Ltd.

2.2.2. Exercice 2000

Les mouvements concernant le périmètre 2000 sont les suivants :

- Sopra Informatica, filiale espagnole détenue à 100 % par Sopra, a acquis en janvier 2000 la totalité du capital de Organización Guver, société implantée à Barcelone. Organización

Guver est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2000.

- Sopra a acquis les différentes sociétés constituant le Groupe Orga Consultants, par apports de titres rémunérés au moyen d'une augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2000. Une opération de simplification des structures juridiques du pôle Conseil a été effectuée au cours du second semestre 2000, conduisant à la fusion-absorption de deux des sociétés Orga et à celle de la société Aptime Consulting antérieurement détenue par Sopra. A l'issue de ces opérations, le Groupe Orga Consultants est constitué de la société Orga Consultants détenue à 100 % par Sopra Group et de la société Orga Kienbaum, détenue à 55 %. Ces deux sociétés sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2000.

- Orga Consultants a acquis fin juillet 2000 les 4 sociétés constituant le Groupe ELC spécialisé en conseil en gestion logistique La participation prise dans CVM Holding est de 71,5 % et a été portée à 100 % en janvier 2001. Les autres sociétés (Iteca, ID Performances, ELC) sont contrôlées à 100 %. Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} août 2000 et ont été absorbées par Orga Consultants en décembre 2001.

- Sopra Informatica (Espagne) a acquis en juillet 2000 la totalité du capital des sociétés constituant le Groupe Dipisa implanté à Madrid. Ces 4 sociétés (MCS, Person Data, Dipisa et Dipisa Internet) ont été consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2000.

- Sopra Informatica (Espagne) a acquis en août 2000 la totalité du capital des sociétés Newpath Consulting et Newpath GS implantées à Madrid. Ces deux sociétés sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} août 2000.

- Sopra a acquis en novembre 2000 la totalité du capital de la société allemande Microtec Electronic désormais dénommée « Sopra Group GmbH » qui détenait elle-même 51 % de Microtec Consulting et 51 % de Nexio. Ces 3 sociétés sont consolidées par intégration globale à compter du 1^{er} novembre 2000.

- Sopra a créé en janvier 2000 une filiale détenue à 100 %, Sopra Italy, aujourd'hui dénommée Axway Srl qui a pour objet la distribution en Italie des progiciels EAI. Cette société a acquis le fonds de commerce de Banksiel, précédemment distributeur de Sopra en Italie. Sopra Italy est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2000.

- Sopra a absorbé en juin 2000 douze de ses filiales détenues à 100 %. Les sociétés absorbées sont les suivantes : Sopra IIS, Sopra E3S, Sopra DPC, Sopra Systèmes, Eric Dermont & Cie, Financial Softwares, IOS ATI, IOS RS, Pléiades, Pro-BF, Netsys et Item. Cette opération de restructuration interne n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

2.2.3. Exercice 2001

Les mouvements concernant le périmètre 2001 sont les suivants :

- Sopra Group a apporté en juin 2001 sa branche d'activité EAI (Enterprise Application Integration) à sa filiale Axway Software détenue à 100 % et créée à cet effet en décembre 2000. Cette opération de filialisation intervenant dans le cadre d'une

restructuration interne a été faite sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2000 et n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés. Le capital social d'Axway Software s'élève à 19 900 000 euros. Les 3 filiales européennes dédiées à l'activité EAI ont été apportées à Axway Software et leurs dénominations sociales ont été modifiées en Axway UK Ltd (Royaume-Uni), Axway GmbH (Allemagne) et Axway Srl (Italie).

- Axway Software a créé au début de l'année une nouvelle filiale en Espagne dénommée Axway Software Iberia dont elle détient la totalité du capital (200 000 euros).

- Orga Consultants a porté sa participation dans CVM Holding de 71,5 % à 100 % en janvier 2001, cette société détenant elle-même 100 % du capital de Iteca, ID Performances et ELC. Ces 4 sociétés, constituant le groupe ELC spécialisé en conseil en gestion logistique, ont fait l'objet d'une fusion-absorption par Orga Consultants en décembre 2001 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. Cette opération de restructuration interne n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

- Sopra Group a créé en juin 2001 une filiale au Luxembourg dénommée Sopra Luxembourg. Cette société au capital de 100 000 euros a pour objet le développement de l'activité d'ingénierie et d'intégration de systèmes sur ce territoire.

- Sopra Group Ltd a acquis en juillet 2001 la société CS Rand, implantée à Oxford et Edimbourg. Cette société a pour activité le conseil et l'intégration de systèmes. Cette acquisition permet à Sopra Group de renforcer son dispositif au Royaume-Uni où elle est présente depuis novembre 1999 avec sa filiale Mentor dont la dénomination sociale est désormais Sopra Group Ltd. CS Rand est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2001. Les deux sociétés ont fait l'objet d'une opération de regroupement et l'intégralité de l'activité sera exercée par Sopra Group Ltd à partir du 1^{er} janvier 2002.

- Sopra Group a acquis en juillet 2001 53,5 % du capital de la société ITI SpA, implantée à Milan, où elle exerce l'activité de conseil et d'intégration de systèmes et de solutions. Cette participation a été portée à 100 % en janvier 2002. La dénomination sociale d'ITI SpA a été modifiée en Sopra Group SpA. Sopra Group SpA compte environ 200 collaborateurs. Elle fait l'objet d'une intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2001.

- Les sociétés espagnoles MCS et Person Data ont fait l'objet d'une fusion-absorption par Sopra Informatica et la société Dipisa a absorbé sa filiale Dipisa Internet. Ces opérations de restructuration interne sont sans incidence sur les comptes consolidés. Le processus de simplification des structures juridiques en Espagne sera poursuivi en 2002.

- Sopra Group a acquis en juillet 2001 65 % du capital de la société Sopra Multimédia portant ainsi sa participation à 100%. Sopra Multimédia a été dissoute fin décembre 2001 et son patrimoine a été intégralement transmis à Sopra Group. Sopra Multimédia fait l'objet d'une mise en équivalence sur le 1^{er} semestre et d'une intégration globale à compter du 1^{er} juillet 2001.

- Sopra Group GmbH (anciennement dénommée Microtec Electronic) a acquis en décembre 2001 49,4 % du capital de la société Microtec Consulting portant ainsi sa participation à 100 %.

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

3.1. Entreprises acquises en 2001

Sociétés / Groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Coût d'acquisition des titres	Montant de l'écart d'acquisition	Durée d'amortissement
■ CVM Holding - Groupe ELC - acquisition complémentaire de 28,5 %	1 173	473	20 ans
■ Microtec Consulting - acquisition complémentaire de 49,4 %	-	82	20 ans
■ CS Rand	8 703	7 257	20 ans
■ Sopra Group SpA (ITI SpA)* - acquisition de 52,52 %	5 159	1 787	20 ans
■ Sopra Multimédia	-	228	1 an

* Acquisition complémentaire de 47,48 % en janvier 2002, pour un montant de 4 320 milliers d'euros.

3.2. Comptes pro forma 2001 et 2000

Les comptes 2000 pro forma sont les comptes 2000 publiés, retraités des acquisitions réalisées en 2000 sur l'année entière et des acquisitions en 2001 intégrées pour la même période qu'en 2001.

Les comptes 2001 pro forma sont les comptes 2001 publiés, qui intègrent sur l'année entière les acquisitions réalisées en 2001 comme si elles avaient été faites le 1^{er} janvier 2001.

Les comptes pro forma tiennent compte des amortissements des écarts d'acquisition et des frais financiers entraînés par les acquisitions.

(en millions d'euros)	Comptes 2000 publiés		Comptes 2000 pro forma		Comptes 2001 publiés		Comptes 2001 pro forma	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
■ Chiffre d'affaires	395,8	100,0	443,3	100,0	516,1	100,0	527,5	100,0
■ Résultat d'exploitation	29,7	7,5	33,7	7,6	43,6	8,5	43,9	8,3
■ Résultat net - part du groupe	15,8	4,0	17,1	3,9	24,1	4,7	23,9	4,5

4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

4.1. Actif immobilisé

4.1.1. Immobilisations incorporelles

a. Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Immobilisations incorporelles			TOTAL
		Fonds de commerce	Progiciels	Logiciels et autres actifs incorporels	
VALEUR BRUTE					
Au 1^{er} janvier 1999	11 969	5 140	10 227	2 240	17 607
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Acquisitions	-	46	168	25	239
■ Cessions	-	- 17	-	- 1 172	- 1 189
■ Variations de périmètre	9 387	25 627	1 692	1 101	28 420
Au 31 décembre 1999	21 356	30 796	12 087	2 194	45 077
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Acquisitions	-	3 056	1 906	255	5 217
■ Cessions	-	-	-	- 17	- 17
■ Variations de périmètre	13 153	13 004	-	691	13 695
Au 31 décembre 2000	34 509	46 856	13 993	3 123	63 972
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Acquisitions	-	-	-	328	328
■ Cessions	-	-	-	- 24	- 24
■ Variations de périmètre	9 739	7 143	-	172	7 315
Au 31 décembre 2001	44 248	53 999	13 993	3 599	71 591
AMORTISSEMENTS					
Au 1^{er} janvier 1999	7 717	2 012	3 626	1 783	7 421
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Dotations	1 213	441	1 190	217	1 848
■ Reprises	-	- 17	-	- 1 170	- 1 187
■ Variations de périmètre	-	-	-	1 084	1 084
Au 31 décembre 1999	8 930	2 436	4 816	1 914	9 166
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Dotations	1 835	-	1 449	368	1 817
■ Reprises	-	- 14	-	-	- 14
■ Variations de périmètre	-	-	-	326	326
Au 31 décembre 2000	10 765	2 422	6 265	2 608	11 295
■ Ecart de conversion	-	-	-	-	-
■ Dotations	2 499	-	1 487	245	1 732
■ Reprises	-	-	-	- 24	- 24
■ Variations de périmètre	-	-	-	132	132
Au 31 décembre 2001	13 264	2 422	7 752	2 961	13 135
VALEUR NETTE					
■ Au 1 ^{er} janvier 1999	4 252	3 128	6 601	457	10 186
■ Au 31 décembre 1999	12 426	28 360	7 271	280	35 911
■ Au 31 décembre 2000	23 744	44 434	7 728	515	52 677
Au 31 décembre 2001	30 984	51 577	6 241	638	58 456

b. Commentaires

■ Exercice 1999

Les principaux mouvements intervenus en 1999 concernent les acquisitions des sociétés Financial Softwares, IOS Ati, IOS RS, Mentor ainsi que le rachat de 36 % du capital de la société Sopra Systèmes.

Les écarts de première consolidation ont fait l'objet d'une démarche d'affectation à des éléments identifiables tels que fonds de commerce et progiciels comme il est indiqué à la note 1.2.2. Ecarts d'acquisition.

Un montant total de 25 627 milliers d'euros a été affecté en fonds de commerce non amortissables, 1 692 milliers d'euros ont été portés en progiciels amortissables sur 10 ans et les écarts d'acquisition d'un montant total de 9 387 milliers d'euros font l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

■ Exercice 2000

Les principaux mouvements intervenus en 2000 concernent :
– les acquisitions de sociétés détaillées à la note 2.2.2.
L'analyse des différences de première consolidation a conduit à l'affectation de 13 004 milliers d'euros en fonds de commerce et à la comptabilisation de 13 153 milliers d'euros d'écarts d'acquisition amortis sur 20 ans,

– les acquisitions de l'activité Ulis (gestion immobilière) auprès de la société Sinorg et Open Process (gestion automatisée de la production informatique) auprès de la société MGL et des compléments de prix au titre de l'activité Aptime Consulting, pour un montant de 3 056 milliers d'euros de fonds de commerce et 1 906 milliers d'euros de progiciels.

■ Exercice 2001

Les principaux mouvements intervenus en 2001 concernent :
– les acquisitions de sociétés détaillées à la note 2.2.3.
L'analyse des différences de première consolidation a conduit à l'affectation de 7 143 milliers d'euros en fonds de commerce et à la comptabilisation de 10 207 milliers d'euros d'écarts d'acquisition amortis sur 20 ans.

– des ajustements de prix sur des acquisitions antérieures pour –468 milliers d'euros portés en déduction des écarts d'acquisition.

4.1.2. Immobilisations corporelles

a. Tableau de variation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains, constructions	Agencements	Equipements informatiques	Autres actifs corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 1^{er} janvier 1999	4 116	12 144	12 347	6 888	35 495
■ Ecart de conversion	-	-	-	- 3	- 3
■ Acquisitions	-	1 374	2 403	804	4 581
■ Cessions	-	- 317	- 2 676	- 955	- 3 948
■ Variations de périmètre	724	714	1 503	888	3 829
Au 31 décembre 1999	4 840	13 915	13 577	7 622	39 954
■ Ecart de conversion	- 3	10	5	- 1	11
■ Acquisitions	-	2 556	3 531	1 683	7 770
■ Cessions	-	- 269	- 1 910	- 607	- 2 786
■ Variations de périmètre	-	966	1 088	1 068	3 122
Au 31 décembre 2000	4 837	17 178	16 291	9 765	48 071
■ Ecart de conversion	26	6	59	17	108
■ Acquisitions	-	2 697	4 372	1 798	8 867
■ Cessions	- 739	- 287	- 1 932	- 403	- 3 361
■ Variations de périmètre	297	60	1 570	505	2 432
Au 31 décembre 2001	4 421	19 654	20 360	11 682	56 117
AMORTISSEMENTS					
Au 1^{er} janvier 1999	2 103	5 993	7 975	3 506	19 577
■ Ecart de conversion	-	- 1	-	-	- 1
■ Dotations	155	1 142	1 965	634	3 896
■ Reprises	-	- 343	- 2 677	- 723	- 3 743
■ Variations de périmètre	75	423	1 045	751	2 294
Au 31 décembre 1999	2 333	7 214	8 308	4 168	22 023
■ Ecart de conversion	10	- 5	4	2	11
■ Dotations	164	1 600	3 028	863	5 655
■ Reprises	-	- 223	- 1 890	- 415	- 2 528
■ Variations de périmètre	-	136	630	613	1 379
Au 31 décembre 2000	2 507	8 722	10 080	5 231	26 540
■ Ecart de conversion	5	3	48	9	65
■ Dotations	174	1 657	3 468	1 022	6 321
■ Reprises	- 101	- 123	- 1 829	- 240	- 2 293
■ Variations de périmètre	106	31	1 336	255	1 728
Au 31 décembre 2001	2 691	10 290	13 103	6 277	32 361
VALEUR NETTE					
■ Au 1 ^{er} janvier 1999	2 013	6 151	4 372	3 382	15 918
■ Au 31 décembre 1999	2 507	6 701	5 269	3 454	17 931
■ Au 31 décembre 2000	2 330	8 456	6 211	4 534	21 531
Au 31 décembre 2001	1 730	9 364	7 257	5 405	23 756

b. Commentaires

Les terrains et constructions comprennent les locaux du siège social de Sopra Group situés à Annecy-le Vieux et ceux de CS Rand, société anglaise acquise en 2001. Les locaux de Sopra Group font l'objet de contrats de crédit-bail immobilier qui donnent lieu à un retraitement dans les comptes consolidés comme indiqué au paragraphe 1.3.7.

Ces contrats de crédit-bail figurent aux bilans consolidés pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Terrains	255	255	255
■ Constructions	3 861	3 861	3 861
■ Amortissement	- 2 567	- 2 412	- 2 258
Valeur nette	1 549	1 704	1 858

La plupart des équipements informatiques utilisés par Sopra Group font l'objet de contrats de cession-bail sur une durée de 4 ans et donnent lieu à un retraitement dans les comptes consolidés comme si Sopra Group les avait acquis à crédit (cf. paragraphe 1.3.7.).

Ces contrats de crédit-bail figurent aux bilans consolidés pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Valeur brute	14 420	12 227	10 971
■ Amortissement	- 8 325	- 7 150	- 6 353
Valeur nette	6 095	5 077	4 618

4.1.3. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Titres des sociétés non consolidées	1 067	1 117	856
■ Provisions sur titres des sociétés non consolidées	- 43	- 43	- 369
■ Prêts	23	24	23
■ Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	2 572	1 382	632
■ Provisions sur dépôts et autres immobilisations financières à long terme	- 27	- 27	- 2
Total	3 592	2 453	1 140

■ Les titres des sociétés non consolidées comprennent diverses participations dont la principale correspond à la société Cosmosbay dont Sopra Group détient 8,25 % du capital.

■ Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués.

4.1.4. Titres mis en équivalence

La société Sopra Multimédia dont Sopra Group détenait 35 % du capital a été mise en équivalence jusqu'au 30 juin 2001. Sopra Group a acquis le reste du capital en juillet 2001 et a absorbé fin décembre 2001 sa filiale par dissolution et confusion de patrimoine.

4.2. Autres postes du bilan

4.2.1. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette correspondant à l'ensemble des postes de l'actif et du passif se rattachant au cycle clients.

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Clients	142 209	117 089	80 295
■ Factures à établir	66 142	42 937	36 865
■ Effets à recevoir	1 886	1 986	2 872
■ Clients douteux	1 830	1 259	951
■ Provisions pour créances douteuses	- 1 757	- 1 116	- 822
■ Avoirs à établir	- 1 543	- 2 923	- 2 730
■ Avances et acomptes reçus des clients	- 7 763	- 8 889	- 8 084
Total	201 004	150 343	109 347
Dont part à plus d'un an	-	-	-

4.2.2. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Personnel et organismes sociaux	399	619	488
■ Impôt sur les sociétés	1 445	3 758	1 826
■ Taxe sur la valeur ajoutée	4 225	3 125	2 942
■ Matériel à leaser	728	241	353
■ Créances diverses	1 326	738	654
■ Charges constatées d'avance	2 084	925	739
■ Charges à répartir	145	190	-
■ Impôt différé actif	2 993	1 741	1 968
■ Ecart de conversion actif	-	-	147
Total	13 345	11 337	9 117
Dont part à plus d'un an	34	166	85

4.2.3. Trésorerie

a. Tableau de la trésorerie nette au 31 décembre

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Valeurs mobilières de placement	4 292	5 515	11 646
■ Disponibilités	8 741	12 394	8 171
■ Concours bancaires courants	- 2 602	- 752	- 1 038
Total	10 431	17 157	18 779

b. Commentaires

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement liquides et ne supportant pas de risque significatif, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure au 1^{er} janvier et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

c. Valeurs mobilières de placement

Catégories de titres (en milliers d'euros)	Montant brut	Provision	Montant net	Valeur marché
■ Actions Propres	838	0	838	948
■ SICAV Trésorerie Monétaire	3 019	0	3 019	3 019
■ FCP Obligations Convertibles	275	43	232	232
■ Actions Sociétés Françaises	32	10	22	22
■ Actions Sociétés Etrangères	344	163	181	181
Total	4 508	216	4 292	4 402

d. Tableau des flux de trésorerie

Ce document figure au paragraphe 7.

4.2.4. Capitaux propres consolidés

a. Tableau de variation des capitaux propres consolidés – part du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 1999	37 985	3 406	12 590	18 197	115	72 293
Mouvements 2000	2 696	67	12 689	- 2 382	182	13 252
Situation au 31 décembre 2000	40 681	3 473	25 279	15 815	297	85 545
■ Affectation du résultat 2000 et dividendes	-	-	9 509	- 15 815	-	- 6 306
■ Augmentation de capital : levées d'options de souscription d'actions	29	29	-	-	-	58
■ Ecarts de conversion et variations de périmètre	-	-	-	-	223	223
■ Résultat de l'exercice - part du groupe	-	-	-	24 075	-	24 075
Situation au 31 décembre 2001	40 710	3 502	34 788	24 075	520	103 595

b. Evolution du capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2001 à 40 709 540 euros. Il est composé de 10 177 385 actions d'une valeur nominale de 4 euros.

Le seul mouvement intervenu en 2001 concerne l'augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions effectuées au cours de l'année : 7 150 actions de 4 euros ont ainsi été créées.

c. Plans d'options de souscription d'actions

■ Plan d'options 1994 (Assemblée Générale du 28 octobre 1994)

Le nombre maximal d'actions à créer au titre de ce plan d'options a été fixé par l'Assemblée à 6 % du capital résultant, soit 518 860 actions.

7 150 actions ont été créées en 2001.

Le nombre total d'actions créées au 31 décembre 2001 au titre de ce plan s'élève à 472 760 actions.

Le nombre total d'actions pouvant être créées par exercice des options attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 44 850. Le prix d'émission est de 7,01 euros par action.

Le délai d'exercice des options a été porté de 5 à 8 ans par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 1999.

■ Plan d'options 1998 (Assemblée Générale du 7 janvier 1998)

Le nombre maximal d'actions pouvant être créées au titre de ce plan s'élève à 6 % du capital résultant, soit 721 250 actions.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1998, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions suivantes, dans les conditions de prix d'émission fixées par l'Assemblée, soit 80 % du cours de référence (moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la décision) :

- le 13 janvier 1998, 614 000 options, le prix d'émission étant fixé à 15,37 euros par action ;
- le 4 décembre 1998, 25 000 options, le prix d'émission étant fixé à 46,86 euros par action ;
- le 3 mars 1999, 20 000 options, le prix d'émission étant fixé à 48,05 euros par action ;
- le 12 octobre 1999, 51 750 options, le prix d'émission étant fixé à 46,02 euros par action.

Ces options sont en principe exerçables dans un délai de 5 à 8 ans, à compter de la date d'attribution.

125 actions ont été créées en 1998 et 3 000 en 2000.

Au total, 73 425 options ont été annulées.

Le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2001 est de 83 925.

Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 634 200 et le nombre maximal d'actions pouvant être créées est par conséquent de 718 125.

■ Plan d'options 2000 (Assemblée Générale du 29 juin 2000)

Le nombre maximal d'actions pouvant être créées au titre de ce plan s'élève à 7 % du capital résultant, soit 714 774 actions.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a procédé :

- le 29 juin 2000 à l'attribution de 33 900 options, le prix d'émission étant fixé à 73 euros ;
- le 22 mars 2001 à l'attribution de 301 500 options, le prix d'émission étant fixé à 61,40 euros ;
- le 19 décembre 2001 à l'attribution de 34 600 options, le prix d'émission étant fixé à 61,40 euros.

Ces options peuvent être exercées dans un délai de 5 à 8 ans à compter de la date d'attribution.

Au total, 12 200 options ont été annulées.

Le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2001 est de 356 974.

Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 357 800 et le nombre maximal d'actions pouvant être créées est par conséquent de 714 774.

4.2.5. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Sopra Group SpA*	3 007	-	-
■ Nexio	216	158	-
■ ELC**	-	569	-
■ Autres	- 36	42	5
Total	3 187	769	5

* Participation portée à 100 % en janvier 2002.

** Participation portée à 100 % en janvier 2001.

4.2.6. Provisions pour risques et charges

a. Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 335	1 939	1 243
■ Provisions litiges commerciaux	391	99	-
■ Provisions litiges salariaux	497	150	288
■ Provision impôt crédit-bail immobilier	82	87	82
■ Autres provisions pour risques et charges	67	51	516
Total	3 372	2 326	2 129

b. Tableau de variation 2001

(en milliers d'euros)	01/01/2001	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre	31/12/2001
■ Provisions pour indemnités de départ en retraite	1 939	403	- 7	-	-	2 335
■ Provisions litiges commerciaux	99	339	- 47	-	-	391
■ Provisions litiges salariaux	150	407	- 60	-	-	497
■ Provision impôt crédit-bail immobilier	87	-	- 5	-	-	82
■ Autres provisions pour risques et charges	51	-	-	-	16	67
Total	2 326	1 149	- 119	-	16	3 372
Impact (net des charges encourues)						
■ Résultat d'exploitation		1 149		-		
■ Résultat financier		-		-		
■ Résultat exceptionnel		-		-		

c. Commentaires

- Les provisions pour indemnités de départ en retraite sont comptabilisées suivant les modalités exposées au paragraphe 1.3.9.
- Les provisions pour litiges salariaux couvrent des litiges prud'hommaux et des indemnités de départ de collaborateurs.

4.2.7. Emprunts et dettes financières

a. Tableau d'analyse

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001	2000	1999
■ Emprunts auprès des établissements de crédit	39 691	41 119	9 674
■ Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail mobilier	5 794	4 662	4 253
■ Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail immobilier	430	615	781
■ Participation des salariés	10 083	8 885	6 004
■ Avance remboursable	288	288	288
■ Concours bancaires courants	2 602	752	1 038
Total	58 888	56 321	22 038

b. Ventilation par échéances des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2001

<i>(en milliers d'euros)</i>	A 1 an au plus	A + 1an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2001
■ Emprunts auprès des établissements de crédit	9 655	30 036	-	39 691
■ Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail mobilier	204	226	-	430
■ Emprunts liés au retraitement des contrats de crédit-bail immobilier	2 528	3 266	-	5 794
■ Participation des salariés	-	10 083	-	10 083
■ Avance remboursable	-	288	-	288
■ Concours bancaires courants	2 602	-	-	2 602
Total	14 989	43 899	-	58 888

c. Commentaires

■ Emprunts auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2001, le Groupe disposait de 60 millions d'euros de lignes de crédits à moyen terme. La rémunération de ces crédits comporte une commission d'engagement et une commission d'utilisation assise sur le taux Euribor correspondant à la période de mobilisation.

39 millions d'euros de ces lignes de crédit étaient utilisés au 31 décembre 2001 principalement au titre du financement des acquisitions de sociétés.

■ Emprunts liés au retraitement du crédit-bail

Crédit-bail immobilier : les locaux d'Annecy, objets de contrats de crédit-bail immobilier, sont depuis l'origine traités dans les comptes consolidés comme si Sopra Group les avait acquis à crédit. La dette au 31 décembre 2001 afférente à ce retraitement s'élève à 430 milliers d'euros. Le taux de financement est fixe.

Crédit-bail mobilier : les équipements informatiques financés par crédit-bail sont traités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit. La dette au 31 décembre 2001 afférente à ce retraitement s'élève à 5 794 milliers d'euros. Le taux de financement est fixe.

■ Participation des salariés

La réserve de participation des salariés de Sopra Group et d'Axway Software est gérée sous forme de comptes courants bloqués sur 5 ans et rémunérés à un taux fixe.

d. Sûretés réelles données en garantie

Aucune sûreté réelle n'a été consentie en garantie des financements accordés par les établissements de crédit.

4.2.8. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont présentés au passif du bilan pour leur valeur nette correspondant à l'ensemble des postes de l'actif et du passif se rattachant au cycle fournisseurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001	2000	1999
■ Fournisseurs	24 908	23 165	16 022
■ Fournisseurs - avances et acomptes, avoirs à recevoir	- 1 537	- 43	- 75
■ Dettes sur immobilisations	3 251	7 948	6 161
Total	26 622	31 070	22 108

4.2.9. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Personnel	33 025	26 143	22 705
■ Participation des salariés de l'exercice	4 572	2 947	4 813
■ Organismes sociaux et autres	34 952	30 084	26 488
■ Impôt sur les sociétés	5 693	1 786	444
■ Taxe sur la valeur ajoutée	38 386	30 799	24 211
■ Etat - Autres charges à payer	4 871	2 810	2 552
■ Produits constatés d'avance	27 393	9 764	5 950
■ Divers	37	159	325
Total	148 929	104 492	87 488

4.2.10. Impôts sur les bénéfices

a. Impôts différés

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2001	2000	1999
Différences temporaires issues des déclarations fiscales :			
■ Participation des salariés	4 572	2 947	4 813
■ Provisions indemnités de départ en retraite	2 176	1 773	1 243
■ Organic	540	454	420
■ Participation à l'effort construction	-	-	18
■ Ecart valorisation OPCVM	53	-	-
■ Provisions sur projets	-	-	153
■ Charges à répartir	- 144	- 190	-
Différences liées aux retraitements en consolidation :			
■ Crédit-bail immobilier	- 634	- 1 089	- 1 077
■ Crédit-bail mobilier	157	21	14
■ Amortissement fonds de commerce	-	-	- 318
■ Différentiel durée d'amortissement des progiciels apportés lors de fusions	1 727	864	-
Reports déficitaires activés	-	-	-
Base impôts différés	8 447	4 780	5 266
Impôt différé actif	2 993	1 741	1 968
Impôt différé passif	-	-	- 37
Impôt différé net	2 993	1 741	1 931
Variations de périmètre	-	188	- 4
Variation de l'exercice - Impact compte de résultat	1 251	- 378	- 138

b. Reports fiscaux

Déficits ordinaires (en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Année d'expiration			
N+1	-	-	232
N+2	-	-	2 748
N+3	-	-	-
N+4	-	-	-
N+5	-	-	236
Années ultérieures	8 641	8 021	3 837
■ Amortissements réputés différés	-	-	1 635
Total	8 641	8 021	8 688
■ Economie potentielle maximale d'impôt	2 592	2 406	2 984
<i>Dont actif constaté</i>	-	-	-

4.2.II. Engagements hors bilan

a. Effets escomptés non échus

Les sociétés du groupe ne pratiquent pas l'escompte d'effets de commerce.

b. Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués

Elles s'élèvent au 31 décembre 2001 à 1 580 milliers d'euros.

c. Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets

Elles s'élèvent au 31 décembre 2001 à 448 milliers d'euros.

d. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont comptabilisées suivant les modalités exposées au paragraphe 1.3.9.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. Charges de personnel

5.1.1. Effectif

<i>Effectif au 31 décembre</i>	2001	2000	1999
■ France	4700	4300	3750
■ International	1300	1000	450
Total	6000	5300	4200

5.1.2. Participation des salariés

La participation des salariés aux résultats s'élève à 4 572 milliers d'euros. Elle concerne principalement Sopra Group pour un montant de 3 499 milliers d'euros qui en assure la gestion directe en comptes courants bloqués sur 5 ans.

Elle est désormais comptabilisée en charges de personnel.

5.2. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Ils s'élèvent à 26 millions d'euros en 2001, 25 millions en 2000 et 23,5 millions en 1999.

5.3. Amortissements et provisions

Les données relatives aux dotations (et reprises) aux amortissements et aux provisions pour dépréciation figurent au paragraphe 4.1.

5.4. Charges et produits financiers

5.4.1. Tableau d'analyse

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001	2000	1999
■ Produits financiers courants	691	907	781
■ Charges financières courantes	- 3 144	- 3 234	- 691
■ Charges liées au retraitement du crédit-bail immobilier	- 70	- 87	- 103
■ Charges liées au retraitement du crédit-bail mobilier	- 260	- 196	- 174
■ Provisions dépréciation titres de participation	-	343	-
■ Produits de cessions d'actions propres	-	-	-
Total	- 2 783	- 2 267	- 187

5.4.2. Commentaires

L'évolution du résultat financier est due essentiellement au financement des acquisitions réalisées fin 1999 et en 2000 et 2001.

5.5. Charges et produits exceptionnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001	2000	1999
■ Indemnités transactionnelles	- 560	-	- 610
■ Cessions d'actifs immobilisés	- 65	-	- 32
■ Produits et charges exceptionnels divers	- 210	- 229	- 114
Total	- 835	- 229	- 756

5.6. Impôts sur les bénéfiques

5.6.1. Impôts exigibles et différés

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
■ Impôt exigible	14 424	8 701	12 181
■ Impôt différé	- 1 251	378	138
Total	13 173	9 079	12 319

5.6.2. Impôt sur le résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est un produit de 300 milliers d'euros pour 2001, de 142 milliers d'euros pour 2000 et de 265 milliers d'euros pour 1999.

5.6.3. Crédits d'impôt

Sopra Group a bénéficié des dispositions du crédit d'impôt recherche pour un montant de 781 milliers d'euros en 2001 en rapport avec le plan de recherche et développement mis en œuvre au cours de l'exercice. Ces montants étaient de 828 milliers d'euros en 2000 et de 890 milliers d'euros en 1999.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Informations sectorielles

6.1.1. Activité par métiers

(en millions d'euros)	2001		2000		1999	
■ Conseil & Intégration de Systèmes	466	90,3 %	350	88,4 %	269	85,1 %
■ EAI (Enterprise Application Integration)	50	9,7 %	46	11,6 %	47	14,9 %
Total	516	100,0 %	396	100,0 %	316	100,0 %

6.1.2. Activité par marchés

	2001	2000	1999
■ Banque	32,0 %	30,0 %	27,0 %
■ Industrie	18,0 %	22,5 %	24,0 %
■ Services (dont immobilier)	22,0 %	19,5 %	20,0 %
■ Télécoms	10,0 %	11,0 %	10,0 %
■ Secteur Public	11,0 %	10,0 %	11,0 %
■ Distribution	7,0 %	7,0 %	8,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

6.1.3. Activité internationale

(en millions d'euros)	2001	2000	1999
■ Intégration de Systèmes et de Solutions	85	54	21
■ EAI (Enterprise Application Integration)	7	10	6
■ Autres	7	2	1
Chiffre d'affaires International	99	66	28
Chiffre d'affaires total	516	396	316

6.1.4. Résultats sectoriels

(en millions d'euros)	Conseil & Intégration de Systèmes et de Solutions			EAI	Groupe
	France	Europe	Total		
■ Chiffre d'affaires	381,2	84,9	466,1	50,0	516,1
■ Excédent brut d'exploitation	45,3	4,7	50,0	3,7	53,7
■ Résultat d'exploitation	37,6	3,1	40,7	2,9	43,6
■ Résultat net	22,9	0,3	23,2	0,9	24,1

6.2. Événements postérieurs à la clôture

Le seul événement postérieur significatif à mentionner concerne l'acquisition par Axway Software de l'activité EAI (Enterprise Application Integration) de Viewlocity Inc. comprenant la ligne de produits EAI, AMTRIX/TSIB et l'ensemble des filiales en Europe. Cette acquisition amplifie la présence du groupe en Europe et lui ouvre les marchés américain et asiatique. Elle complète l'offre Axway et renforce sa position dans les secteurs de l'industrie et de la distribution. Le chiffre d'affaires réalisé par Viewlocity en 2001 en EAI est de 30 millions d'euros dont 16 millions en Europe.

6.3. Dirigeants

6.3.1. Rémunérations

Les rémunérations versées aux administrateurs exerçant des fonctions de direction s'élèvent à 1 290 milliers d'euros au titre de l'exercice 2001.

6.3.2. Jetons de présence

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs.

6.3.3. Options de souscription d'actions

Un membre du Conseil d'Administration détenait au 31 décembre 2001 25 000 options de souscription d'actions.

6.3.4. Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées

Il n'existe aucun engagement pris en faveur des dirigeants en matière de pensions et d'indemnités assimilées.

6.4. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le patrimoine ou les résultats de la société ou du Groupe.

7. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2001	2000	1999
Flux de trésorerie liés à l'activité			
■ Résultat net des sociétés intégrées	24 187	15 864	18 197
■ Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	12 358	7 605	4 724
- Variation des impôts différés	- 1 252	378	138
- Résultat des sociétés mises équivalence	152	408	62
- Plus-values de cessions de titres Sopra	-	-	733
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	65	69	32
■ Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	35 510	24 324	23 886
■ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
■ Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 13 463	- 9 961	- 2 497
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 047	14 363	21 389
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
■ Acquisitions d'immobilisations	- 6 346	- 13 089	- 4 884
■ Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	829	318	34
■ Incidence des variations de périmètre	- 16 227	- 28 845	- 36 196
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 21 744	- 41 616	- 41 046
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
■ Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 6 305	- 5 501	- 4 869
■ Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
■ Augmentations de capital en numéraire	58	256	2 151
■ Variation nette des emprunts	- 782	30 876	11 978
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 7 029	25 631	9 260
Variation de trésorerie	- 6 726	- 1 622	- 10 397
Trésorerie d'ouverture	17 157	18 779	29 176
Trésorerie de clôture	10 431	17 157	18 779

8. TABLEAU DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	1997	1998	1999	2000	2001
Capital en fin d'exercice					
■ Capital social (*)	13 905	14 011	37 985	40 681	40 710
■ Capitaux propres consolidés	41 675	56 153	72 293	85 545	103 595
■ Nombre d'actions au 31 décembre (*)	9 121 240	9 190 660	9 496 285	10 170 235	10 177 385
■ Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription attribués (*)	456 870	1 026 450	779 600	1 484 899	1 477 749
Opérations et résultats de l'exercice					
■ Chiffre d'affaires	208 668	281 723	316 111	395 847	516 117
■ Résultat d'exploitation (après participation des salariés)	14 182	30 699	32 734	29 682	43 625
■ Impôts sur les bénéfices	4 533	11 605	12 319	9 079	13 173
■ Amortissement des écarts d'acquisition	1 181	1 328	1 213	1 835	2 495
■ Résultat net - Part du groupe	6 904	16 327	18 197	15 815	24 075
■ Résultat distribué (**)	2 086	4 876	5 501	6 306	8 142
Résultat par action					
■ Résultat d'exploitation (après participation des salariés)	1,55	3,34	3,45	2,92	4,29
■ Résultat net	0,76	1,78	1,92	1,56	2,37
■ Dividende attribué à chaque action (**)	0,23	0,53	0,58	0,62	0,80
Personnel					
■ Effectif au 31 Décembre	2 900	3 380	4 200	5 300	6 000
■ Frais de personnel (y compris participation des salariés)	141 493	178 792	208 327	264 605	331 506

(*) L'Assemblée Générale extraordinaire du 11 février 1999 a augmenté le capital social de 22 751 569 euros par incorporation de réserves, converti le capital social en euros et divisé par 5 la valeur nominale de l'action. Pour permettre la comparabilité des exercices, les données relatives aux nombres d'actions et d'options de souscription des exercices antérieurs ont été retraitées.

(**) Pour 2001, montant proposé à l'Assemblée Générale.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Sopra Group établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 17 mai 2002.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs & Conseils Associés
Jean-Marcel Denis

Mazars & Guérard
Pierre Sardet
Christine Dubus

5. Comptes annuels de la société Sopra Group

BILANS 2001 et 2000

Actif (en milliers d'euros)	2001	2000
Actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	29 302	45 329
■ Immobilisations corporelles	12 292	10 987
■ Immobilisations financières	169 089	107 720
Total de l'actif immobilisé	210 683	164 036
Actif circulant		
■ Stocks et en-cours	98	150
■ Clients et comptes rattachés	162 218	132 499
■ Autres créances et comptes de régularisation	6 494	30 374
■ Valeurs mobilières de placement	2 190	1 560
■ Disponibilités	3 670	7 010
Total de l'actif circulant	174 670	171 593
TOTAL DE L'ACTIF	385 353	335 629

Passif (en milliers d'euros)	2001	2000
Capitaux propres		
■ Capital	40 710	40 681
■ Primes	87 671	87 642
■ Réserves	29 934	20 862
■ Résultat	17 189	15 377
Total des capitaux propres	175 504	164 562
Provisions pour risques et charges	3 129	3 759
Dettes		
■ Emprunts et dettes financières	45 107	48 521
■ Fournisseurs et comptes rattachés	16 689	15 697
■ Dettes fiscales et sociales	91 105	77 873
■ Autres dettes et comptes de régularisation	53 819	25 217
Total des dettes	206 720	167 308
TOTAL DU PASSIF	385 353	335 629

COMPTES DE RÉSULTAT 2001 et 2000

<i>(en milliers d'euros)</i>	2001	2000
■ Chiffre d'affaires net	355 284	325 901
■ Autres produits d'exploitation	555	2 296
Produits d'exploitation	355 839	328 197
■ Achats consommés	7 694	5 659
■ Charges de personnel	225 748	218 079
■ Autres charges d'exploitation	70 982	60 880
■ Impôts et taxes	9 503	9 632
■ Dotations aux amortissements et aux provisions	4 544	6 199
Charges d'exploitation	318 471	300 449
Résultat d'exploitation	37 368	27 748
■ Charges et produits financiers	- 4 890	- 5 871
Résultat courant avant impôts	32 478	21 877
■ Charges et produits exceptionnels	- 1 857	1 276
■ Participation des salariés	- 3 499	- 2 197
■ Impôts sur les résultats	- 9 933	- 5 579
RÉSULTAT NET	17 189	15 377

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2001

I. FAITS MAJEURS, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

I.1. Faits majeurs

I.1.1. Modification de la dénomination sociale

L'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2001 a approuvé le changement de dénomination sociale de Sopra en Sopra Group.

Cette modification permet de prendre en compte l'important changement de dimension opéré au cours des dernières années, notamment en termes d'activité et de présence internationale, mais également de mettre en valeur la globalité de l'offre du groupe.

I.1.2. Filialisation de l'activité EAI

La branche d'activité EAI (Enterprise Application Integration) de Sopra Group a été apportée le 22 juin 2001 avec effet au 1^{er} janvier 2001 à la société Axway Software, société détenue à 100 % par Sopra Group.

L'activité apportée correspond :

- en termes d'organisation opérationnelle, à la Direction EAI de Sopra Group et aux trois filiales de distribution implantées au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie, dont Sopra Group détenait la totalité du capital ;
- en termes de produits, aux progiciels : RDJ, Xtalk, A&P, XFB, Open Process, RDJ CI.

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de cette activité en 2001 s'élève à 50 millions d'euros et l'effectif concerné par le transfert est d'environ 400 personnes.

L'actif net transféré à Axway Software s'élève à 19 850 000 euros pour lesquels Sopra Group a reçu 1 985 000 actions nouvelles de 10 euros chacune.

S'agissant d'une opération de restructuration interne, la méthode d'évaluation retenue pour l'estimation des éléments apportés par Sopra Group est la valeur comptable au 31 décembre 2000.

I.1.3. Acquisition de la société ITI SpA (Sopra Group SpA)

Sopra Group a acquis en juillet 2001 53,5 % du capital de la société ITI SpA qui exerce à Milan une activité de Conseil et d'Intégration de Systèmes et de Solutions. Cette acquisition permet à Sopra Group de s'implanter sur le marché italien de l'Intégration de Systèmes avec une équipe de près de 200 collaborateurs. Le chiffre d'affaires réalisé en 2001 s'élève à 13,2 millions d'euros. La dénomination sociale de la société a été modifiée en Sopra Group SpA.

Sopra Group a acquis en janvier 2002 le reste du capital de Sopra Group SpA qu'elle contrôle donc désormais à 100 %.

I.1.4. Augmentation de capital de Sopra Informatica (Espagne)

Afin d'ajuster la capacité financière de Sopra Informatica, après les acquisitions des différentes filiales espagnoles, Sopra Group a souscrit à une augmentation de capital de 23,7 millions d'euros réalisée en décembre 2001.

Sopra Informatica, filiale à 100 % de Sopra Group détient à 100 % les titres des sociétés Guver, Dipisa, Newpath Consulting et Newpath GS.

I.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels 2001 ont été établis suivant les principes généraux applicables et ne comportent aucune modification, qu'il s'agisse de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

■ Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

■ Logiciels acquis

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

■ Fonds de commerce

Les fusions de sociétés réalisées antérieurement à 2000 dans le cadre d'opérations de restructuration interne ont été effectuées sur la base des valeurs nettes comptables sociales. Les écarts dégagés entre la valeur des titres et les actifs nets apportés ont été affectés en immobilisations incorporelles.

Les fusions de sociétés réalisées en 2000 dans le cadre d'une importante opération de simplification des structures juridiques ont été effectuées sur la base de valeurs généralement proches de la valeur consolidée. Cette approche a conduit à valoriser distinctement dans le traité d'apport des éléments relatifs aux fonds de commerce et aux progiciels apportés.

Les fonds de commerce ne sont plus systématiquement amortis à compter de 2000, mais donneront lieu, le cas échéant, à constitution d'une provision pour dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2000 ont été maintenus à l'actif du bilan.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations :

Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

■ Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

■ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- prestations de formation, d'assistance, de conseil, de réalisation en régie : à la facturation ;
- prestations de réalisations au forfait et licences de droit d'usage : selon la méthode de l'avancement, en fonction du prix de vente. Lorsque l'avancement réel d'un projet n'est

pas conforme à l'estimation prévisionnelle, un abattement direct est pratiqué sur le montant des factures à établir pour couvrir le risque prévisible, étant précisé que les dépenses prévisionnelles jusqu'à l'achèvement comprennent une provision forfaitaire pour aléas de 10 % du montant contractuel ;

– prestations associées à la mise en œuvre des progiciels : elles font l'objet de contrats distincts et sont gérées selon les modes régie et/ou forfait exposés ci-dessus ;

– maintenance des progiciels : les redevances facturées sont rattachées à l'exercice prorata temporis.

■ Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant de la convention collective applicable à Sopra Group (Syntec) sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. Il n'est pas pratiqué d'actualisation ni de revalorisation des salaires et il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employeur. Compte tenu du taux de rotation du personnel propre au secteur d'activité et de la faiblesse de l'âge moyen, seuls les engagements relatifs aux salariés âgés de 50 ans et plus sont provisionnés.

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1. Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2001	19 681	34 162	53 843
■ Filialisation EAI	- 10 066	- 6 609	- 16 675
■ Acquisitions	-	-	-
■ Cessions	- 5	-	- 5
Au 31 décembre 2001	9 610	27 553	37 163
AMORTISSEMENTS			
Au 1^{er} janvier 2001	5 288	3 226	8 514
■ Filialisation EAI	- 1 659	- 35	- 1 694
■ Dotations	1 046	-	1 046
■ Reprises	- 5	-	- 5
Au 31 décembre 2001	4 670	3 191	7 861
VALEUR NETTE			
Au 1^{er} janvier 2001	14 393	30 936	45 329
Au 31 décembre 2001	4 940	24 362	29 302

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce acquis ou apportés lors de fusions.

2.1.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations techniques	Aménagements divers	Matériel de transport	Mobilier et matériel de bureau	Avances et acomptes	Total
VALEUR BRUTE						
Au 1^{er} janvier 2001	765	14 613	70	6 900	776	23 124
■ Filialisation EAI	- 204	- 17	-	- 20	-	- 241
■ Acquisitions	17	2 854	1	1 417	375	4 664
■ Cessions	- 130	- 286	- 17	- 63	- 776	- 1 272
Au 31 décembre 2001	448	17 164	54	8 234	375	26 275
AMORTISSEMENTS						
Au 1^{er} janvier 2001	586	7 904	59	3 588	-	12 137
■ Filialisation EAI	- 129	- 3	-	- 5	-	- 137
■ Dotations	95	1 450	3	715	-	2 263
■ Reprises	- 129	- 122	- 8	- 21	-	- 280
Au 31 décembre 2001	423	9 229	54	4 277	-	13 983
VALEUR NETTE						
Au 1^{er} janvier 2001	179	6 709	11	3 312	776	10 987
Au 31 décembre 2001	25	7 935	-	3 957	375	12 292

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées d'agencements de locaux et de matériel et mobilier de bureau. Les équipements informatiques font, pour l'essentiel, l'objet de contrats de crédit-bail sur une durée de 4 ans et ne sont pas compris dans les immobilisations inscrites dans les comptes sociaux.

2.1.3. Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations et créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE			
Au 1^{er} janvier 2001	106 714	1 046	107 760
■ Filialisation EAI	- 527	- 24	- 551
■ Acquisitions	60 020	2 144	62 164
■ Cessions	- 141	- 116	- 257
Au 31 décembre 2001	166 066	3 050	169 116
PROVISIONS			
Au 1^{er} janvier 2001	40	-	40
■ Dotations	-	-	-
■ Reprises	- 13	-	- 13
Au 31 décembre 2001	27	-	27
VALEUR NETTE			
Au 1^{er} janvier 2001	106 674	1 046	107 720
Au 31 décembre 2001	166 039	3 050	169 089

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté sous la note 5.

Les titres de participation détenus dans Orga Consultants, filiale à 100 % de Sopra Group depuis juin 2000, figurent à l'actif du bilan au 31 décembre 2001 pour leur valeur d'acquisition de 85,1 millions d'euros dont :

- 82,2 millions d'euros inscrits en juin 2000 lors de l'opération d'apports de titres par les associés d'Orga Consultants,
- 2,9 millions d'euros correspondant à une augmentation de capital souscrite par Sopra Group en décembre 2000 et libérée par compensation avec des créances détenues par Sopra Group sur Orga Consultants (financement partiel des acquisitions par Orga Consultants du Groupe ELC et d'ApTime Consulting).

L'entrée d'Orga Consultants, l'un des tout premiers cabinets indépendants de conseil en stratégie, en management et en organisation, au sein de Sopra Group était et reste un investissement stratégique permettant à Sopra Group de renforcer considérablement son activité Conseil et ainsi sa capacité à offrir des prestations globales, du Conseil à l'Intégration de Systèmes et de Solutions. Pour Orga Consultants, l'intégration au sein du Groupe Sopra Group permettait d'envisager, après une phase d'intégration, un développement plus important.

L'acquisition d'Orga Consultants n'a pas été rémunérée par un décaissement de numéraire, mais par échange de titres au moyen d'une augmentation de capital de Sopra Group réservée aux associés d'Orga Consultants. 641 000 actions nouvelles de Sopra Group ont ainsi été créées en juin 2000 correspondant à une valeur nominale de 2,6 millions d'euros et à une prime d'émission de 79,6 millions d'euros.

Le rapport d'échange entre les actions Orga Consultants apportées et les actions Sopra Group remises en rémunération a été déterminé, compte tenu de la proximité des métiers exercés, principalement sur la base de la méthode de la parité des chiffres d'affaires entre Orga Consultants et Sopra Group, et confirmé par la convergence des parités observées sur les principaux ratios d'exploitation issus des comptes 1999 tels qu'il apparaît ci-dessous :

Parité Orga Consultants/Sopra Group	
■ Chiffre d'affaires	7,5 %
■ Excédent brut d'exploitation	7,6 %
■ Résultat net	7,5 %

A cette parité de 7,5 % a été appliquée une décote de 10 % pour tenir compte de l'absence de liquidité des titres Orga Consultants. La parité finalement retenue a donc été 6,75 %. Cette valeur relative d'Orga Consultants a ensuite été externalisée en fonction du cours moyen de l'action Sopra Group au moment des négociations (126,7 euros en février 2000) et a été jugée cohérente avec les valorisations issues de trois autres méthodes communément utilisées pour ce type d'opération. Cette externalisation a conduit à retenir une valeur d'entrée de 82,2 millions d'euros pour les titres Orga Consultants dans les comptes sociaux de Sopra Group.

L'application, au 31 décembre 2001, de la méthode de la parité des chiffres d'affaires conduirait à une évaluation significativement plus basse compte tenu de l'évolution des cours de bourse observée depuis le printemps 2000, le cours moyen du mois de décembre 2001 s'élevant à 40,11 euros et le cours moyen annuel 2001 à 57,49 euros avec des extrêmes constatés de 86,80 euros en mai 2001 et de 24,50 euros en septembre 2001.

En revanche, les parités établies sur la base des comptes 2001 n'ont pas enregistré de variations significatives par rapport aux principaux ratios présentés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration de Sopra Group statuant sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2001 a :

- confirmé le caractère stratégique du rapprochement opéré par Sopra Group avec Orga Consultants et réaffirmé qu'il s'agissait d'un engagement à long terme caractérisé notamment par un processus d'intégration fort des équipes d'Orga Consultants au sein de Sopra Group,
- constaté que les synergies attendues du rapprochement sont réelles et qu'elles offrent des perspectives de développement renforcé sur les métiers du Conseil et de l'Intégration de Systèmes et de Solutions, aussi bien pour Orga Consultants que pour Sopra Group,
- pris acte que les parités entre Orga Consultants et Sopra Group, fondement de l'opération d'échange de titres, n'étaient pas remises en cause,
- constaté que l'évaluation résultant de l'application mécanique des cours de bourse 2001 serait significativement plus basse que la valeur d'acquisition figurant dans les comptes sociaux,
- néanmoins estimé que la prise en compte d'un ajustement de valeur dans les comptes sociaux de l'exercice ne lui paraissait pas opportune, en premier lieu compte tenu de la difficulté à fixer un cours de bourse de référence, en deuxième lieu parce que cette opération n'avait généré aucune dette financière, mais surtout en considération du fait qu'un tel ajustement ne lui paraissait pas justifié sur le plan économique, l'intérêt stratégique de cette acquisition étant confirmé jour après jour,
- décidé de maintenir la valeur d'entrée des titres de participation et de donner toute l'information nécessaire dans les comptes annuels.

2.1.4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
■ Provisions sur stocks et en cours	54	9	2	61
■ Provisions sur comptes clients	887	113	100	900
■ Provisions sur comptes courants filiales	1 639	–	1 639	0
■ Provisions sur débiteurs divers	–	153	–	153
■ Provisions sur valeurs mobilières de placement	24	30	1	53
Total	2 604	305	1 742	1 167

2.2. Autres éléments d'actif

2.2.1. Stocks

Les stocks sont constitués de matériels et fournitures. Ils sont valorisés à leur coût d'achat. Les provisions pour dépréciation sont calculées en fonction de leur valeur vénale.

2.2.2. Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées au paragraphe 1.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une provision est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

2.2.3. Valeurs mobilières de placement

Catégories de titres	Montant brut	Provision	Montant net
■ SICAV			
Trésorerie Monétaire	1 936	–	1 936
■ FCP			
Obligations Convertibles	275	42	233
■ Actions Sociétés Françaises	32	11	21
Total	2 243	53	2 190

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Elles sont essentiellement constituées de SICAV de trésorerie monétaire.

2.3. Capitaux propres

2.3.1. Capital social

Le capital social de Sopra Group s'élève au 31 décembre 2001 à 40 709 540 euros. Il est composé de 10 177 385 actions d'une valeur nominale de 4 euros.

Le seul mouvement intervenu en 2001 concerne l'augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions effectuées au cours de l'année : 7 150 actions de 4 euros ont ainsi été créées.

2.3.2. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légal	Réserves facultatives	Réserves régle- mentées	Report à nouveau	Résultat	Total
■ Situation au 1.1.2001	40 681	87 642	2 468	18 388	6	–	15 377	164 562
■ Affectation du résultat 2000 et dividendes	–	–	769	7 865	438	–	– 15 377	– 6 305
■ Levées d'options de souscription d'actions	29	29	–	–	–	–	–	58
■ Résultat de l'exercice	–	–	–	–	–	–	17 189	17 189
Situation au 31.12.2001	40 710	87 671	3 237	26 253	444	–	17 189	175 504

2.3.3. Options de souscription d'actions

■ Plan d'options 1994 (Assemblée Générale du 28 octobre 1994)

Le nombre maximal d'actions à créer au titre de ce plan d'options a été fixé par l'Assemblée à 6 % du capital résultant, soit 518 860 actions.

7 150 actions ont été créées en 2001.

Le nombre total d'actions créées au 31 décembre 2001 au titre de ce plan s'élève à 472 760 actions.

Le nombre total d'actions pouvant être créées par exercice des options attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 44 850. Le prix d'émission est de 7,01 euros par action.

Le délai d'exercice des options a été porté de 5 à 8 ans par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 1999.

■ Plan d'options 1998 (Assemblée Générale du 7 janvier 1998)

Le nombre maximal d'actions pouvant être créées au titre de ce plan s'élève à 6 % du capital résultant, soit 721 250 actions.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 1998, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions suivantes, dans les conditions de prix d'émission fixées par l'Assemblée, soit 80 % du cours de référence (moyenne des 20 derniers cours de bourse précédent la décision) :

- le 13 janvier 1998, 614 000 options, le prix d'émission étant fixé à 15,37 euros par action ;
- le 4 décembre 1998, 25 000 options, le prix d'émission étant fixé à 46,86 euros par action ;
- le 3 mars 1999, 20 000 options, le prix d'émission étant fixé à 48,05 euros par action ;
- le 12 octobre 1999, 51 750 options, le prix d'émission étant fixé à 46,02 euros par action.

Ces options sont en principe exerçables dans un délai de 5 à 8 ans, à compter de la date d'attribution.

125 actions ont été créées en 1998 et 3 000 en 2000.

Au total, 73 425 options ont été annulées.

Le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2001 est de 83 925.

Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 634 200 et le nombre maximal d'actions pouvant être créées est par conséquent de 718 125.

■ Plan d'options 2000 (Assemblée Générale du 29 juin 2000)

Le nombre maximal d'actions pouvant être créées au titre de ce plan s'élève à 7 % du capital résultant, soit 714 774 actions.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a procédé :

- le 29 juin 2000 à l'attribution de 33 900 options, le prix d'émission étant fixé à 73 euros ;
- le 22 mars 2001 à l'attribution de 301 500 options, le prix d'émission étant fixé à 61,40 euros ;
- le 19 décembre 2001 à l'attribution de 34 600 options, le prix d'émission étant fixé à 61,40 euros.

Ces options peuvent être exercées dans un délai de 5 à 8 ans à compter de la date d'attribution.

Au total, 12 200 options ont été annulées.

Le nombre d'options encore attribuables au 31 décembre 2001 est de 356 974.

Le nombre d'actions pouvant être créées par exercice des options déjà attribuées s'élève au 31 décembre 2001 à 357 800 et le nombre maximal d'actions pouvant être créées est par conséquent de 714 774.

2.4. Provisions pour risques et charges

Ces provisions couvrent principalement des risques liés à divers contentieux, les engagements de départ en retraite, et l'impôt sur les sociétés lié aux réévaluations d'éléments amortissables lors des opérations de fusion réalisées en 2000.

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Filialisation EAI	Dotations	Reprises (Provisions utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
■ Autres provisions	194	–	660	106	748
■ Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 013	– 64	840	–	1 789
■ Provisions pour impôts	2 552	– 1 779	–	181	592
Total	3 759	– 1 843	1 500	287	3 129

2.5. Dettes

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit correspondent à hauteur de 30 millions d'euros à des mobilisations de lignes de crédit à moyen terme et à hauteur de 5 millions d'euros à un emprunt à moyen terme.

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à la réserve spéciale de participation des salariés gérée par

Sopra Group sous forme de comptes courants bloqués pour un montant de 9 millions d'euros.

Les autres dettes sont composés à hauteur de 20 millions d'euros de comptes courants avec des sociétés du groupe.

2.6. Produits constatés d'avance

Ils comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.
Les rémunérations totales versées aux membres des organes de direction s'élèvent à 809 milliers d'euros.

3.2. Résultat financier

Le résultat financier de l'année 2001 comprend des abandons de créances consentis à des filiales détenues à 100 % pour un montant de 2 849 milliers d'euros. Ce montant s'élevait à 4 345 milliers d'euros en 2000.

Les intérêts sur les emprunts moyen terme mobilisés en 2001 s'élèvent à 1 811 milliers d'euros.

3.3. Résultat exceptionnel

Il comprend principalement un mali de dissolution par confusion de patrimoine pour 964 milliers d'euros concernant Sopra Multimédia et la comptabilisation d'un complément de provision retraite pour 544 milliers d'euros. Cette provision était auparavant comptabilisée pour le montant net d'impôt.

3.4. Participation des salariés aux résultats

La participation d'un montant de 3 499 milliers d'euros est déterminée dans les conditions de droit commun. Sopra Group assure la gestion de la réserve spéciale sous forme de comptes courants bloqués.

3.5. Impôts sur les bénéfices

3.5.1. Crédit d'impôt recherche

Sopra Group a bénéficié au titre de 2001 d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 781 milliers d'euros.

3.5.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est un produit de 565 milliers d'euros.

3.5.3. Situation fiscale différée et latente

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base
Différences temporaires certaines, mais réparties dans le temps	
Accroissements	
■ Plus-values sur fusion	930
■ Charges à répartir	87
Total	1 017
Allègements	
Charges non déductibles temporairement :	
■ Participation des salariés	3 499
■ Organic	433
■ Provision pour dépréciation sur OPCVM	30
Total	3 962
Situation nette	2 945

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.1.1. Créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
■ Autres immobilisations financières	2 212	1 244	968
Actif circulant			
■ Clients douteux ou litigieux	1 063	–	1 063
■ Autres créances clients	162 055	162 055	–
■ Personnel et comptes rattachés	38	38	–
■ Organismes sociaux	236	236	–
■ Taxe sur la valeur ajoutée	1 981	1 981	–
■ Autres impôts	449	449	–
■ Groupe et associés	–	–	–
■ Débiteurs divers	2 612	2 612	–
■ Charges constatées d'avance	1 244	1 244	–
Total	171 890	169 859	2 031

4.1.2. Dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
- A 2 ans maximum à l'origine	943	943	–
- A plus de 2 ans à l'origine	34 555	7 017	27 538
■ Emprunts et dettes financières divers	9 321	–	9 321
■ Fournisseurs et comptes rattachés	16 689	16 689	–
■ Personnel et comptes rattachés	26 371	22 872	3 499
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 694	28 694	–
■ Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	3 418	3 418	–
- Taxe sur la valeur ajoutée	30 658	30 658	–
- Autres impôts, taxes et assimilés	1 965	1 965	–
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 453	2 453	–
■ Groupe et associés	20 260	20 260	–
■ Autres dettes	1 216	1 216	–
■ Produits constatés d'avance	23 239	23 239	–
Total	199 782	159 424	40 358

4.2. Eléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées
Actif	
■ Participations	165 991
■ Créances clients et comptes rattachés	10 818
■ Autres créances	-
Passif	
■ Dettes fournisseurs	1 620
■ Autres dettes	19 985
Compte de Résultat	
■ Dividendes	-
■ Produits financiers	-
■ Charges financières	1 526
■ Abandons de créances (charges financières)	2 849

4.3. Informations concernant le crédit-bail

4.3.1. Immobilisations en crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'origine	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
■ Terrains	255	-	-	255
■ Constructions	3 861	155	2 567	1 294
■ Equipements informatiques	14 420	2 756	8 325	6 095
Total	18 536	2 911	10 892	7 644

4.3.2. Engagements de crédit-bail

<i>(en milliers d'euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+1an à 5 ans	Total à payer	
■ Terrains et constructions	254	9 192	254	254	508	-
■ Equipements informatiques	2 864	5 718	2 701	3 355	6 056	112
Total	3 118	14 910	2 955	3 609	6 564	112

4.4. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits à recevoir	
■ Fournisseurs - Avoirs à recevoir	7
■ Clients et comptes rattachés	73 809
■ Créances fiscales et sociales	502
■ Autres créances	-
Total	74 318
Charges à payer	
■ Intérêts courus	95
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 242
■ Clients - Avoirs à établir	1 152
■ Dettes fiscales et sociales	27 727
■ Autres dettes	275
Total	36 491

4.5. Effectifs

L'effectif moyen 2001 s'élève à 3 950 personnes et l'effectif au 31 décembre 2001 à 4 100 personnes.

5. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors-taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice du dernier exercice clos)
				Brute	Nette			
■ Axway Software	19 900 000 €	1 012 029 €	100,0 %	19 899 940 €	19 899 940 €		46 971 211 €	1 012 029 €
■ Orga Consultants	72 981 000 €	16 008 495 €	100,0 %	85 061 843 €	85 061 843 €		39 669 915 €	2 203 436 €
■ Sopra Informatique (Suisse)	100 000 FS	8 081 761 FS	100,0 %	58 380 €	58 380 €		13 740 564 FS	2 317 203 FS
■ Sopra Benelux (Belgique)	2 138 082 €	620 458 €	100,0 %	3 052 485 €	3 052 485 €		8 139 192 €	60 066 €
■ Sopra Group Ltd (Angleterre)	6 606 800 £	953 278 £	100,0 %	24 409 858 €	24 409 858 €	300 000 £	11 376 338 £	- 55 565 £
■ Sopra Informatica (Espagne)	24 000 000 €	- 660 303 €	100,0 %	24 047 072 €	24 047 072 €		945 273 €	- 654 614 €
■ Sopra Group GmbH (Allemagne)	1 000 000 €	- 1 026 457 €	100,0 %	3 684 691 €	3 684 691 €	1 636 134 €	13 841 878 €	- 734 598 €
■ Sopra Group SpA (Italie)	660 000 €	308 703 €	53,5 %	5 078 631 €	5 078 631 €		13 208 338 €	176 953 €
■ Sopra Luxembourg	100 000 €	- 67 793 €	100,0 %	99 900 €	99 900 €		6 863 306 €	168 504 €
							0 €	- 67 793 €

* Année entière - ** Part consolidée.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>(en euros)</i>	1997	1998	1999	2000	2001
Capital en fin d'exercice					
■ Capital social	13 905 241	14 011 071	37 985 140	40 680 940	40 709 540
■ Nombre des actions ordinaires existantes	9 121 240	9 190 660	9 496 285	10 170 235	10 177 385
■ Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre par exercice de droits de souscription	456 870	1 026 450	779 600	1 484 899	1 477 749
Opérations et résultats de l'exercice					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	173 358 532	263 968 008	283 563 750	325 900 694	355 283 572
■ Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 050 621	33 411 106	32 533 073	28 398 647	33 328 335
■ Impôts sur les bénéfices	3 958 954	10 814 653	9 994 246	5 579 362	9 932 510
■ Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 740 868	4 410 441	4 454 692	2 196 890	3 498 892
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 416 400	13 015 447	17 084 715	15 377 126	17 189 078
■ Résultat distribué (*)	417 157	4 875 853	5 501 257	6 305 546	8 141 908
Résultats par action					
■ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,59	1,98	1,90	2,03	1,96
■ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,48	1,42	1,80	1,51	1,69
■ Dividende attribué à chaque action (*)	0,23	0,53	0,58	0,58	0,80
Personnel					
■ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 949	2 635	3 087	3 870	3 950
■ Montant de la masse salariale de l'exercice	71 954 797	99 543 058	119 914 163	150 708 171	155 841 576
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	31 718 025	45 003 963	54 460 642	67 370 585	69 906 621

(*) Pour 2001, montant proposé à l'Assemblée Générale.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Sopra Group établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les commentaires mentionnés au point 2.1.3 de l'annexe relatifs à la valorisation des titres de participation de la société Orga Consultants, filiale à 100 % de Sopra Group.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Fait à Paris, le 17 mai 2002.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs & Conseils Associés
Jean-Marcel Denis

Mazars & Guérard
Pierre Sardet
Christine Dubus

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société concernée : Orga Consultants

■ **Objet :** Intégration fiscale à compter de 2002.
Mise à disposition de bureaux par Sopra Group à Orga Consultants.
Convention de trésorerie.
Convention d'assistance (service de siège).

■ **Application à l'exercice :** Comptabilisation par Sopra Group d'un produit de 380 555 € au titre de la mise à disposition de locaux à compter du 21 avril 2001.
Comptabilisation par Sopra Group d'une charge financière de 17 472 € au titre de la convention de trésorerie.
La convention d'assistance ne prendra effet qu'en 2002.

■ **Administrateurs concernés :**
Monsieur Pierre PASQUIER,
Monsieur Jean-Claude BOUTIN,
Monsieur Jean-Michel LEGROS.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni le 19 décembre 2001.

Société concernée : Axway Software

■ **Objet :** Intégration fiscale à compter de 2002.
Mise à disposition de bureaux par Sopra Group à Axway Software.
Mise à disposition d'équipements informatiques.
Convention de trésorerie.
Convention d'assistance (services de siège).
Convention de mise à disposition de personnel.

■ **Application à l'exercice :** Comptabilisation par Sopra Group d'un produit de 1 821 707 € au titre de la mise à disposition de locaux et de 753 619 € au titre des charges liées.

Comptabilisation par Sopra Group d'un produit de 1 290 500 € au titre de la convention de mise à disposition d'équipements informatiques.

Comptabilisation par Sopra Group d'une charge financière de 132 220 € au titre de la convention de trésorerie.

Comptabilisation par Sopra Group d'un produit de 2 353 800 € au titre de la convention d'assistance.

■ **Administrateurs concernés :**
Monsieur Pierre PASQUIER,
Monsieur François ODIN,
Monsieur Jean-Claude BOUTIN.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni le 19 décembre 2001.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Le Conseil d'Administration de Sopra Group réuni le 20 décembre 2000 avait autorisé la société à consentir aux sociétés Sopra Software GmbH (devenue Axway GmbH), Sopra UK (devenue Axway UK), et Sopra Italy (devenue Axway SRL), des abandons de créances à hauteur maximale des pertes cumulées constatées par chacune d'elles à fin 2000.

A ce titre, les abandons de créances suivants ont été réalisés en 2001 :

Société concernée : Axway GmbH

■ **Objet :** Abandon par Sopra Group de créances à hauteur de 994 800 €. En 2000, un abandon de 1 022 582 € avait été réalisé.
■ **Application à l'exercice :** Comptabilisation par Sopra Group d'une charge de 994 800 €.

Société concernée : Axway SRL

■ **Objet :** Abandon par Sopra Group de créances à hauteur de 1 232 847 €. Aucun abandon n'avait été réalisé en 2000.
■ **Application à l'exercice :** Comptabilisation par Sopra Group d'une charge de 1 232 847 €.

Société concernée : Axway UK

■ **Objet :** Abandon par Sopra Group de créances à hauteur de 1 853 794 €. En 2000, un abandon de 1 618 561 € avait été réalisé.
■ **Application à l'exercice :** Comptabilisation par Sopra Group d'une charge de 1 853 794 €.

Fait à Paris, le 17 mai 2002.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs & Conseils Associés
Jean-Marcel Denis

Mazars & Guérard
Pierre Sardet
Christine Dubus

6. Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31/12/2001 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 81 501 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 29 691 euros.

Deuxième résolution

Par référence au bénéfice net consolidé s'élevant à 24 074 610 euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter, sur proposition du Conseil d'Administration, le bénéfice de l'exercice de la société Sopra Group s'élevant à 17 189 078,17 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 189 078,17 €
Réserve légale	- 834 126,97 €
Bénéfice distribuable	16 354 951,20 €
Dividendes	8 141 908,00 €
Autres réserves	8 213 043,20 €
	16 354 951,20 €

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2001 est de 10 177 385.

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 0,80 euro par action auquel s'ajouterait un avoir fiscal (à 50 %) de 0,40 euro, soit un revenu global de 1,20 euro.

L'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	1998	1999	2000
Dividende total	4 875 853 €	5 501 257 €	6 305 546 €
Nombre d'actions rémunérées	9 160 660	9 496 285	10 170 235
Dividende versé	0,53 €	0,58 €	0,62 €
Avoir fiscal	0,27 €	0,29 €	0,31 €
Revenu global	0,80 €	0,87 €	0,93 €

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la Note d'Information visée par la COB, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, à acheter un nombre maximum d'actions de la société représentant jusqu'à 10 % du capital social, soit au maximum 1 017 738 actions de 4 euros nominal, notamment en vue :

- d'achat et vente en fonction des situations de marché,

- d'attribution à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de conservation de titres.

L'acquisition, la cession ou le transfert des titres pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, notamment par utilisation de produits dérivés, et (ou) par négociation de blocs de titres, et ce aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 200 euros par action,
- prix minimum de vente : 20 euros par action,
- nombre maximum d'actions à détenir fixé à 10 % de celui des actions existantes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 22 juin 2001 dans sa cinquième résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 décembre 2001, aux fonctions d'administrateur de M. Gérard LAUR, Directeur à la Société Générale, en remplacement de M. François CULIE qui a fait valoir ses droits de départ à la retraite.

En conséquence :

M. Gérard LAUR exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateurs de :

- M. Pierre PASQUIER
- M. François ODIN
- M. Jean-Paul BOURBON
- M. Georges KOESSLER
- M. Gérard LAUR
- M. Jean MOUNET
- M. Nicolas ODIN
- Mme Christine PASQUIER-COMMANAY
- la Société GENINFO

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2007.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en harmonie avec les dispositions de l'ordonnance du 18 septembre 2000 relative à la codification du Code de commerce, de la loi du 19 février 2001 et de la loi du 15 mai 2001, approuve le nouveau nombre maximal d'administrateurs porté à 18, et adopte dans leur ensemble les nouveaux statuts, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 du Code de Commerce :

1) Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 20 000 000 d'euros :

- a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;
- b) par voie d'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission et par distribution d'actions ou élévation du nominal des actions existantes ;

c) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion (obligations convertibles), échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tous moments ou à dates fixes.

Ces valeurs mobilières, autres que les actions, pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 150 000 000 euros, ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission.

d) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au c) ci-dessus émises simultanément ;

e) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2) Décide que les propriétaires d'actions existantes lors de l'émission contre espèces des actions et des valeurs mobilières et bons visés au paragraphe 1) auront, à titre irréductible et proportionnellement aux nombres d'actions alors possédés par eux, un droit préférentiel de souscription à ces valeurs mobilières.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières, autres que des actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières, autres que des actions, donnera droit, immédiatement ou à terme.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque émission, les conditions et les limites dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de souscrire à titre irréductible en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Il pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Il pourra, si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission des actions, des valeurs mobilières et bons, user dans l'ordre qu'il estimera opportun l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, dans les conditions légales, l'émission au montant des souscriptions recueillies,
- répartir librement les titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible,
- offrir au public sur le marché français et/ou international, tout ou partie des titres non souscrits.

3) Décide :

- qu'au montant de 20 000 000 d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1^{er}, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la société, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions, émises directement ou non, en vertu de la neuvième résolution de la présente Assemblée ;
- qu'en cas d'incorporation de bénéfices, réserves ou de primes au capital, le montant de 20 000 000 d'euros fixé au paragraphe 1) alinéa 1^{er} sera augmenté de façon à représenter après l'incorporation le même pourcentage du capital social qu'avant celle-ci ;
- qu'en cas de distribution d'actions gratuites :
 - celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
 - les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues ; tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à cette vente dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

4) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des augmentations de capital et/ou de la ou des émissions ;

- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières ouvrant droit à terme à des actions de la société et, conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais de la ou des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- pour toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres :
 - fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital,
 - fixer le nombre d'actions à émettre ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté,
 - arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal prendra effet,
 - décider, le cas échéant et par dérogation aux dispositions de l'article L 225-149 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

5) Décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle se substitue à toute autorisation antérieure qui ne serait pas échue.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, en application des dispositions de l'article L 225-129 et suivants du Code de Commerce :

1) Délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum de 20 000 000 d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant des actions émises, directement ou non, en vertu de la huitième résolution de la présente Assemblée :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission ;

b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions, compatibles avec les dispositions légales en vigueur, donnant droit, directement ou indirectement, par conversion (obligations convertibles), échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes.

Ces valeurs mobilières, autres que les actions, pourront être émises, soit en euros, soit en toutes autres monnaies, soit en unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, à concurrence d'un montant nominal maximum total de 150 000 000 euros ou de sa contre-valeur en autres monnaies ou unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies, déterminée au jour de la décision de procéder à leur émission.

c) par l'émission de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;

d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus.

Il est précisé que les émissions visées au paragraphe 1) ci-dessus pourront, le cas échéant, être réalisées totalement ou partiellement sur le marché international.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra éventuellement conférer aux actionnaires pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les actions, valeurs mobilières et bons de souscription d'actions émis sans donner lieu à création de droits négociables et cessibles. Les actions, valeurs mobilières et bons non souscrits à l'issue du délai de priorité feront l'objet d'un placement public.

La délégation donnée au paragraphe 1) comporte, au profit des propriétaires des valeurs mobilières, autres que les actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission desdites valeurs mobilières, autres que les actions, donnera droit, immédiatement ou à terme.

3) Décide que la somme revenant immédiatement ou à terme à la société, pour chaque action, valeur mobilière et bon émis en vertu de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours des actions anciennes de la société constatée pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt précédant le jour du début de l'émission des actions, valeurs mobilières et bons ; cette moyenne sera éventuellement corrigée pour tenir compte de la différence de date de jouissance ; il est précisé que le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à 100 % de cette moyenne.

4) Autorise le Conseil d'Administration à faire usage, en tout ou en partie, dans le cadre des dispositions légales, de la délégation donnée au paragraphe 1) ci-dessus, pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange portant sur des titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de Commerce.

5) Décide qu'au montant de 20 000 000 d'euros, fixé au paragraphe 1) alinéa 1^{er}, s'ajoutera le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution de titres de capital de votre société.

6) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi :

a) pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la délégation donnée au paragraphe 1) à l'effet notamment de :

- déterminer les conditions de la ou des émissions ;
- déterminer le nombre d'actions, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes les autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émissions ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

– d’une manière générale, passer toutes conventions, notamment pour assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l’émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu’à l’exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;

b) en cas d’émission de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions sur présentation d’un bon, pour acheter en bourse ces bons, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;

c) pour prélever sur le montant des primes afférentes à des augmentations de capital les frais de ces opérations et les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital.

7) Décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée. Elle se substitue à toute autorisation antérieure qui ne serait pas échue.

Dixième résolution

L’Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l’article L 225-129-VII du Code de Commerce et des articles L 143-1 et suivants du Code de Travail :

■ délègue au Conseil d’Administration les pouvoirs nécessaires à l’effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les propor-

tions et aux époques qu’il appréciera, à une augmentation de capital par émission d’actions nouvelles réservée aux salariés adhérents à un plan d’épargne d’entreprise ou de groupe.

L’Assemblée Générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

■ décide que le prix de souscription qui sera fixé par le Conseil d’Administration ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d’Administration fixant la date d’ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne,

■ fixe à 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,

■ décide de fixer à 10 % le nombre total d’actions de la société qui pourront être ainsi émises,

■ décide que le Conseil d’Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l’effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, fixer les montants à émettre, la date de jouissance des titres à émettre, le mode de libération des actions, imputer les frais de cette augmentation de capital sur le montant de la prime y afférente et généralement, prendre toutes dispositions utiles pour la bonne fin de l’émission envisagée et constater la ou les augmentations de capital et modifier corrélativement les statuts.

RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Onzième résolution

L’Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d’un extrait ou d’une copie du présent procès-verbal pour l’accomplissement des formalités légales.

7. Autres Informations

I. CARTE D'IDENTITÉ DE SOPRA GROUP

Dénomination : Sopra Group

Siège social : PAE Les Glaisins
74940 Annecy-le-Vieux

Direction Générale : 9 bis, rue de Presbourg - 75116 PARIS

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, de droit français, régie par le livre II du Code de commerce.

Date de constitution : Le 5 janvier 1968 pour une durée de 50 ans.

Objet social : « La société a pour objet :

En France et partout ailleurs, tous conseils, expertises, études, enseignements se rapportant à l'organisation des entreprises et au traitement de l'information, toutes analyses et programmations sur ordinateurs, l'exécution de tous travaux à façon.

La conception et la réalisation de tous systèmes s'appliquant à l'automatisme et la gestion, comprenant l'achat de composants et de matériels, leur montage et les logiciels adaptés.

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou tous établissements de nature similaire.

Et généralement, toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, soit seule, soit en participation ou en société avec toutes autres sociétés ou personnes. » (Article 2 des statuts).

Registre de Commerce : 326 820 065 RCS Annecy

Code APE : 722 Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : Siège social.

Exercice social : Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices :

« Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,

- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués. » (Article 34 des statuts).

NB : les articles des statuts reproduits dans ce paragraphe sont issus du projet de refonte des statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2002.

2. ACTIONNARIAT ET CAPITAL

2.1. Assemblées Générales

« Article 23 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Elles ne délibèrent que si les actionnaires y participant possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires.

Article 24 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, ces insertions pourront être remplacées par une convocation faite aux frais de la société par lettre recommandée à chaque actionnaire.

La société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article 130 du décret du 23 mars 1967.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Ils peuvent demander à être convoqués à toute Assemblée par lettre recommandée, s'ils ont fait parvenir à la société le montant des frais de recommandation.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première Assemblée. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'Assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Article 25 - Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 26 - Accès aux Assemblées - Pouvoirs - Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives, cinq jours avant la réunion, soit au dépôt, dans le même délai aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire de ces actions ou d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83.359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 3 jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 27 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum de une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.
- b) aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un époux ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales extraordinaires.

Cependant les actionnaires dont les actions sont démembrées entre nu-proprétaire et usufruitier, peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales.

En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social,

la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Article 28 - Droit de communication des actionnaires - Obligation d'information

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Article 29 - Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 30 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 31 - Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. » (Articles 23 à 31 des statuts).

2.2. Franchissement de seuils

« Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital. » (Article 28, troisième alinéa des statuts).

Aucun actionnaire autre que Sopra GMT ou Geninfo (Groupe Société Générale), n'a déclaré excéder ces seuils statutaires.

2.3. Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 mars 2002, le capital de Sopra Group comportait 276 actionnaires nominatifs détenant 7 117 418 actions nominatives sur un total de 10 177 385 actions constituant le capital.

2.5. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années

La répartition du capital de Sopra Group n'a connu que de faibles modifications au cours des exercices 1999, 2000 et 2001.

Actionnaires	Au 31/12/2001				Au 31/12/2000				Au 31/12/1999			
	Actions	% du capital	Votes	% Droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% Droits de vote	Actions	% du capital	Votes	% Droits de vote
SOPRA GMT	4 356 535	42,81	8 496 620	53,15	4 292 852	42,21	8 432 937	52,76	4 643 085	48,89	9 166 395	61,88
Pierre PASQUIER	225 363	2,21	450 726	2,82	225 363	2,22	450 726	2,82	267 576	2,82	535 152	3,61
François ODIN	277 550	2,73	555 100	3,47	277 550	2,73	555 100	3,47	277 550	2,92	555 100	3,75
GENINFO	1 434 700	14,10	2 366 400	14,80	1 434 700	14,11	2 366 400	14,81	931 700	9,81	931 700	6,29
Public	3 883 237	38,15	4 118 995	25,76	3 939 770	38,73	4 177 396	26,14	3 376 374	35,56	3 623 968	24,47
Total	10 177 385	100,00	15 987 841	100,00	10 170 235	100,00	15 982 559	100,00	9 496 285	100,00	14 812 315	100,00

Il convient toutefois de noter les opérations suivantes :

- Émission le 29 juin 2000 de 641 000 actions nouvelles de nominal 4 euros en rémunération de l'apport de 100 % des titres des sociétés du Groupe Orga Conseil dont Sopra Group est devenu l'actionnaire majoritaire (cette opération a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB en date du 16 juin 2000, sous le n° E 00-351).
- Reclassement de la participation de GENINFO dans Sopra Group, antérieurement détenue pour partie en direct et pour partie en indirect via Sopra GMT, en participation directe dans Sopra Group.

Ces opérations n'ont pas modifié le contrôle de Sopra Group.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires de Sopra Group peut être estimé à plus de 13 000.

2.4. Pacte d'actionnaires déclaré auprès des autorités boursières

Il existe un pacte d'actionnaires signé le 4 juillet 2000 entre Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et GENINFO (Groupe Société Générale) d'autre part. Cette convention a fait l'objet d'un avis du Conseil des Marchés Financiers.

Ce pacte prévoit essentiellement :

- Un droit de GENINFO de disposer de deux sièges au sein du Conseil d'Administration de Sopra Group, tant que sa participation directe ou indirecte dans le capital de Sopra Group demeure au moins égale à 10 % ; d'un seul siège si celle-ci se situe entre 10 % et 5 % mais au-delà de deux si celle-ci vient à dépasser les 20 %.

- En cas de projet de cession d'actions Sopra Group à un tiers, un engagement mutuel d'information de l'existence d'un tel projet de cession et en cas de cession par GENINFO d'un ou plusieurs blocs d'actions (défini comme une cession portant sur un montant total égal ou supérieur à 5 % de la capitalisation boursière de Sopra Group ou à 7,5 millions d'euros) à une société concurrente, un droit de préemption de Sopra Group aux conditions du projet. En pareil cas, la notification initiale comporte l'indication du tiers acquéreur et les conditions financières de la cession projetée. A compter de la notification du projet, Sopra Group dispose d'un délai de réponse de 40 jours au-delà duquel GENINFO est libre de céder au tiers dans les termes du projet. En cas de préemption par Sopra Group, la cession a lieu dans les 20 jours suivants la notification de sa réponse à GENINFO.

Ce pacte a pris effet le 7 juillet 2000 pour une première période expirant le 30 juin 2001. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux ans.

3. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Les salariés des sociétés françaises du Groupe bénéficient d'une participation aux résultats déterminée dans les conditions de droit commun.

4. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Les obligations contractuelles et les autres engagements commerciaux de Sopra Group sont décrits dans les tableaux ci-dessous. Ils renvoient aux notes de l'Annexe des Comptes Consolidés pour de plus amples informations.

Obligations contractuelles	Note annexe consolidée	Total	Paiements dus par période		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	4.2.7	39 691	9 655	30 036	–
Obligations en matière de location-financement	4.2.7	6 224	2 732	3 492	–
Contrats de location simple		–	–	–	–
Obligations d'achat irrévocables		–	–	–	–
Autres obligations à long terme	4.2.7	12 973	2 602	10 371	–
Total		58 888	14 989	43 899	–

Autres engagements commerciaux	Note annexe consolidée	Total	Paiements dus par période		
			A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit		–	–	–	–
Lettres de crédit		–	–	–	–
Garanties	4.2.11	1 580	1 580	–	–
Obligations de rachat		–	–	–	–
Autres engagements commerciaux	4.2.11	448	448	–	–
Total		2 028	2 028	–	–

5. RISQUES DE L'ÉMETTEUR

5.1. Risques de marché

Les expositions aux risques de taux et de change sont décrites sous les notes 1.3.8 et 4.2.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.2. Risques juridiques

Il n'existe pas de risque juridique particulier à mentionner.

5.3. Risques industriels et liés à l'environnement

Il n'existe pas de risque de cette nature.

5.4. Assurances

Toutes les sociétés du Groupe bénéficient de polices d'assurance couvrant les risques liés à la mise en cause de leur responsabilité civile dans les conditions suivantes :

- une première police garantit une indemnisation plafonnée à 7,6 millions d'euros par sinistre, avec une franchise de 76 milliers d'euros,
- une seconde police intervient ensuite en complément dans les mêmes conditions de plafond et de franchise.

6. ÉLABORATION ET CONTRÔLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DES INFORMATIONS QUI Y SONT PRÉSENTÉES

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Pierre Pasquier, Président du Conseil d'Administration.

Responsable de l'information

Monsieur Jean-Claude Debray, Directeur de la Communication.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

■ Auditeurs et Conseils Associés SA
33, rue Daru - 75008 Paris
représentée par M. Jean-Marcel Denis
Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
Première nomination : juin 1986.

■ Cabinet Mazars & Guérard
125, rue de Montreuil - 75011 Paris
représenté par M. Pierre Sardet et Mme Christine Dubus
Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005
Première nomination : juin 2000

Commissaires aux comptes suppléants

■ M. Philippe Ronin
17, chemin de Beauséjour - 38240 Meylan
Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
■ M. Gérard Vincent-Genod
125 rue de Montreuil - 75011 Paris
Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

7. CALENDRIER INDICATIF DE LA PUBLICATION DES RÉSULTATS

- Comptes semestriels au 30 juin 2002 : 2 octobre 2002
- Comptes annuels au 31 décembre 2002 : 30 mars 2003

Les comptes sont rendus publics lors de réunions d'analystes financiers organisées en liaison avec la SFAF.

8. Tableau de concordance

Ce tableau indique, pour chacune des informations exigées dans le cadre de l'instruction prise en application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse, les numéros de page où figurent les renseignements demandés.

<i>Sections</i>	<i>Rubriques</i>	<i>Pages</i>
1.1.	Nom et fonction du responsable du document de référence	72
1.2.	Attestation du responsable	74
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	72
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la Société	67
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	14 - 68
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	14
3.4.	Marché des titres de l'émetteur	14
3.5.	Dividendes	18 - 24
4.1.	Présentation de la Société et du Groupe	3 - 8
4.2.	Faits exceptionnels et litiges	44
4.3.	Effectifs	8 - 12
4.4.	Politique d'investissement	13
5.1.	Comptes de la Société et du Groupe	26 - 47
6.2.	Intérêt des dirigeants dans le capital	14
7.1.	Evolution récente	21
7.2.	Perspectives d'avenir	21

9. Attestation et encart Cob

Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Sopra Group, elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris, le 17 mai 2002

Pierre Pasquier
Président-Directeur Général

Attestation des Commissaires aux comptes

« Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société Sopra Group, et en application du règlement COB, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient, portant sur la situation financière des comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des

informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société, acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins et ceux du Cabinet Marquet pour l'exercice clos le 31 décembre 1999, selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence ».

Fait à Paris le 17 mai 2002.

Les Commissaires aux Comptes
Auditeurs et Conseils Associés Mazars & Guérard
Jean-Marcel DENIS Pierre SARDET
Christine DUBUS

COB

En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document le 23 mai 2002 sous le numéro R.02-121. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.